

MAIRIE d'ANDRESY  
DIRECTION GENERALE  
HR/HB

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 04 FEVRIER 2010**

L'an deux mille dix, le quatre février à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, le 29 janvier 2010 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur RIBAUT, Maire.

-----

**Etaient présents** : M. RIBAUT – Maire – Mme DELOUZE-WOLFF - M. FAIST – Mme MUNERET – M. MAZAGOL – Mme PERROTO – Mme MADEC - M. BROUSSARD - M. BRIAULT – Mme ROCHE – Mme DELOR - Mme BRETONNIERE de CHECQUE – M. ANNE - Mme POL – Mme GENDRON – Mme VOIRIN – Mme LABOUREY – Mme MENIN – M. DOS SANTOS - M. MARTZ – M. BIZOT – M. MELONI – Mme CHATEAU – Mme LANGLOIS – Mme WASTL – M. QUERTIER - M. MARQUE – Mme COUDOUX -

-----

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. BELLEMIN pouvoir à M. BROUSSARD  
M. DELAMOTTE pouvoir à Mme DELOUZE-WOLFF  
Mme FAYE pouvoir à Mme POL  
M. PINOY pouvoir à M. DOS SANTOS  
M. BESNARD pouvoir à Mme WASTL

**Monsieur ANNE a été désigné à l'UNANIMITE Secrétaire de séance.**

-----

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur RIBAUT – Maire fait part à l'assemblée des différents échanges de courriers entre Madame WASTL au titre de l'opposition « ANDRESY CITOYENNE » et lui-même concernant la demande d'autorisation de filmer le Conseil Municipal d'Andrésy par Madame WASTL.

A ce titre, Monsieur RIBAUT – Maire a saisi les autorités compétentes afin d'obtenir des éléments de réponse qui restent toutefois pas très précis en matière de législation et il les communique à l'assemblée.

Madame WASTL quant à elle donne lecture de sa déclaration.

Monsieur RIBAUT – Maire en prend acte et donne la parole aux Elus qui veulent s'exprimer sur ce sujet.

Monsieur RIBAUT – Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 21 h 00.

-----

Monsieur RIBAUT – Maire communique à l'assemblée, les prochaines dates des Conseils Municipaux :

Jeudi 25 mars 2010 à 20 h 30

Mercredi 05 mai 2010 à 20 h 30

Jeudi 24 juin 2010 à 20 h 30

Monsieur RIBAUT – Maire donne lecture de l'ordre du jour.

## **I - INFORMATIONS GENERALES**

I-1 – INFORMATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1<sup>er</sup> FEVRIER 2010

I-2 – DECISIONS – EXERCICE des DELEGATIONS

## **II - DELIBERATIONS**

### **II-1 - DIRECTION GENERALE**

01 - APPROBATION du PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 02 DECEMBRE 2009

02 – DEMANDE d'AUTORISATION de DESAFFECTATION de LOGEMENTS de FONCTION DESTINES au CORPS ENSEIGNANT

03 – ADHESION de la COMMUNE YVELINOISE de VERNEUIL sur SEINE et des COMMUNES VAL d'OISIENNES de VETHEUIL de HAUTE-ISLE et de La ROCHE GUYON au SYNDICAT MIXTE d'AMENAGEMENT de GESTION et d'ENTRETIEN des BERGES de la SEINE et de l'OISE (SMSO)

## **II-2 – DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE et URBANISME**

04 - SIGNATURE d'un AVENANT à la CONVENTION de NUMERISATION du PLAN CADASTRAL de la COMMUNE d'ANDRESY du 26 JUILLET 2004

## **II-3 – DIRECTION des FINANCES**

05 - DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2010

06 - DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010

07 - MODIFICATION de l'AUTORISATION de PROGRAMME et des CREDITS de PAIEMENT (AP/CP) PORTANT sur le PROJET de COMPLEXE SPORTIF et de LOISIRS des CARDINETTES

## **II-4 – DIRECTION ECONOMIE LOCALE**

08 - REVISION des DROITS de PLACES et REDEVANCES du MARCHE COUVERT

## **II-5 – DIRECTION des SERVICES TECHNIQUES**

09 - DOTATION GLOBALE d'EQUIPEMENT – PROGRAMMATION 2010

10 - DESIGNATION des MEMBRES de la CAO dans le CADRE du GROUPEMENT de COMMANDE avec la CA2RS pour les TRAVAUX de REHABILITATION de l'EGLISE SAINT GERMAIN d'ANDRESY

11 - SIGNATURE d'une CONVENTION RELATIVE aux AMENAGEMENTS PAYSAGERS du PLATEAU de l'HAUTIL sur la RD 55 en TRAVERSE de l'AGGLOMERATION d'ANDRESY

## **III- DIVERS**

12 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RIBAUT – Maire demande s'il y a des questions diverses à inscrire à l'ordre du jour.

Madame WASTL demande l'inscription des points suivants :

- Problèmes de chauffage dans certains établissements municipaux,
- Sécurisation d'un chantier à côté de l'Ecole des Marottes
- Situation financière de l'Hôpital de Poissy

Monsieur BROUSSARD demande l'inscription du point suivant :

- Délinquance en 2009

L'ordre du jour ainsi complété est adopté par :

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 VOIX POUR</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR**

## **I - INFORMATIONS GENERALES**

### **I-1 – INFORMATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1<sup>er</sup> FEVRIER 2010**

Rapporteur : Monsieur RIBAUT – Maire,

### **APPROBATION du PROJET de TERRITOIRE de la COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION**

Monsieur RIBAUT – Maire rappelle que l'un des objets principaux de la mise en commun et de ce mariage avec les cinq autres communes, était bien sûr de réfléchir sur l'avenir du territoire et de bâtir un vrai projet. Le territoire fait partie de l'Opération d'Intérêt National et il s'inscrit dans une dynamique de mise en mouvement et d'innovation. Ce projet de territoire doit permettre de définir ses objectifs de développement et de privilégier les actions dans un souci de bonne gestion du territoire et de développement équilibré eu égard notamment aux objectifs du Plan Local de l'Habitat Intercommunal approuvé le 14 décembre 2009. L'objectif de la Communauté d'Agglomération est de développer l'emploi et l'attractivité de l'Agglomération pour les entreprises, mais il s'agit d'organiser autour de ces emplois et de ces activités, des quartiers offrant des logements, du travail et des loisirs aux habitants actuels et futurs dans un environnement urbain alliant qualité paysagère et écologique. Le projet de territoire a été présenté avec un souhait affirmé de la Communauté d'Agglomération d'un développement au travers de quatre axes concomitants qui doivent conduire à la réalisation de cinq projets.

Les quatre axes sont les suivants :

- organiser le développement urbain pour une cohérence et construire des quartiers avec des fonctions mixtes de l'habitat et des activités innovantes,
- d'affirmer une identité économique et de développer de nouvelles filières industrielles pour équilibrer emploi et habitat,
- de désenclaver le territoire en créant de nouvelles routes, un nouveau pont et un réseau de transport en commun déficient,
- valoriser le paysage, les espaces ouverts notamment en développant une agriculture à vocation éco-industrielle biomasse et éco-matériaux,
- la Seine en rendant ses rives aux habitants comme espace de loisirs et de tourisme.

Les cinq grands projets de l'Agglomération se constitueront en un cœur d'agglomération à Carrières-sous-Poissy. On pourra en effet voir dans ce projet, un grand projet de centralité à Carrières-sous-Poissy qui va être sous tendu par une création d'habitat important, mais aussi d'espaces verts, une couronne urbaine au nord de l'Agglomération qui inclura des développements sur Andrésy en cohérence avec ceux de Chanteloup les Vignes, de Triel-sur-Seine et de Maurecourt, (même si Maurecourt n'est pas dans l'Agglomération), un éco-pôle, c'est à dire un quartier d'activités dédié aux éco-activités, un cœur vert pour l'agriculture éco-industrielle et un parc fluvial pour la reconquête des rives de Seine pour les activités de sports et de loisirs. Ce projet de Territoire, après débat, a été adopté en précisant que pour Andrésy dans ce projet de territoire apparaît deux sujets qui donneront lieu à des projets demain.

Il s'agit des visions en étude sur la zone des Belvédères et sur le quartier de la Gare, sachant que va démarrer tout le processus de concertation officielle qui a déjà commencé par la création au sein du Groupe de Travail et de Concertation, et par l'information faite au Conseil Municipal en séance privée le 10 décembre 2009. Il communiquera aux Elus et à la population, les documents qui seront prévus pour eux dans le cadre de la concertation qui démarre.

Monsieur RIBAUT – Maire ajoute que le point qui a fait débat au Conseil Communautaire, c'est l'inscription dans les textes d'un nouveau pont, sachant que dans le document réalisé qui est un document de synthèse présentant le projet de territoire de l'Agglomération, il y a marqué soit « franchissement de Seine » et soit « pont ». La position d'Andrézy a été de dire dans une déclaration officielle, qu'Andrézy était d'accord pour le projet de territoire, pour lequel la ville a travaillé et dans lequel elle s'inscrit, mais sous une réserve effectivement importante c'est que dans les quatre axes concomitants, on parle de « franchissement de Seine » et non pas de pont, sachant que la solution de demain sera soit un pont, soit l'A 104, départementale et autoroute, en sous-fluvial soit les deux. Cette dernière solution, Andrézy la conteste. Il rappelle qu'Andrézy a été très moteur dans le débat public et que le tracé « blanc » proposé par Andrézy et qui ne repasse pas sur la rive droite a été retenu dans les conclusions de la Commission particulière du Débat Public, mais n'a pas été choisi par le Ministre qui a choisi le tracé « vert » qui revient sur le territoire de la boucle. Il tient à ce que l'on acte effectivement cela. On regrette énormément ce tracé « blanc ». Il a demandé à l'Etat et au Département que compte tenu de la décision du tracé « vert » en sous fluvial, et de la décision du département de construire un pont, qui se situerait au dessus, de bien vouloir étudier une solution unique en sous-fluvial, sachant que la solution en sous-fluvial est celle qui protège l'environnement, c'est pour cela qu'il y a eu un choix de sous-fluvial par l'Etat pour l'A 104. Aujourd'hui, il est donc nécessaire de parler de franchissement et de non pas de parler de pont, car la solution n'est pas encore définitive, car l'Etat et le Département se sont rapprochés pour étudier une solution qui pourrait être un passage unique. Suite à cette déclaration, il y a eu débat, chaque ville exprimant ses positions. La position d'Andrézy est de dire on ne peut pas avoir un pont sur une autoroute. S'il doit y avoir une autoroute qui passe sous le fleuve, il ne peut pas y avoir un pont au dessus, donc on demande un passage unique et c'est la position d'Andrézy. Pour autant, cela ne veut pas dire que l'on est d'accord avec le tracé vert. Cela est indiqué dans « le Parisien » d'aujourd'hui, et il demande aux Elus de lire « le Parisien », car il a été questionné à ce sujet par une journaliste. Il indique qu'une lettre ouverte au Maire d'Andrézy distribuée par le COPRA, dont la nouvelle Présidente est Madame PARAVY l'a obligé à lui répondre de bien se renseigner avant d'écrire, car dans cette lettre, il est dit qu'Andrézy est d'accord pour le tracé « vert ». Non, Andrézy acte comme toutes les villes que le tracé vert a été choisi par un Ministre, mais Andrézy n'est pas d'accord avec le tracé « vert ». Elle avait voulu le tracé blanc. Il l'a donc écrit à la Présidente et il s'est suffisamment exprimé, elle en fera ce qu'elle voudra. Il a répété que les Elus d'Andrézy regrettaient beaucoup ce tracé « vert », mais que le Ministre l'avait choisi. Cela s'est terminé par un débat et par des votes d'approbation du Projet de Territoire.

Madame WASTL fait remarquer qu'en tant que Conseiller Général, Monsieur le Maire d'Andrézy avait voté pour le projet pont d'Achères et pour son financement.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'il faut remonter pour cela à avant la décision du Ministre sur l'autoroute, il avait effectivement comme tous les Conseillers Généraux et comme tous les Elus de la Majorité municipale, un franchissement de Seine, et le Conseil Général prévoyait cette liaison RD 30 et RD 190 avec un franchissement de Seine par un pont. Il n'a pas été voté de financement du pont, il a été voté le principe du pont.

Comme les études sont faites en parallèle et qu'il a obtenu dans la délibération du Conseil Général en date du 23 septembre 2009, qu'effectivement l'Etat et le Département se rapprochent pour réétudier un passage unique et cela c'est bien le Maire d'Andrésey et Conseiller Général des Yvelines qui l'a demandé. Cela a été accepté puisque la délibération a été modifiée dans ce sens à sa demande. Le président du Conseil Général a émis une réserve en indiquant qu'il allait se rapprocher de l'Etat, le Préfet de Région en était d'accord et les Services de l'Etat et du Département devaient travailler ensemble. Il a été décidé que si l'on avait un accord rapidement, techniquement et financièrement, un passage unique pouvait se faire. Toutefois, si depuis les dernières élections qui se sont passées sur des territoires avoisinants, il y a de nouveaux députés qui peuvent faire changer la mise et revenir sur le tracé « blanc », cela serait formidable. Pour revenir à la question de Madame WASTL, le pont se fera peut être. Imaginez que le tracé « blanc » revienne au goût du jour ou au moins un bout de tracé « blanc », ou un tracé « bleu » qui lui passait dans la forêt de Saint-Germain, mais il voit pas cela sans nouveau débat public et personne ne le veut. Imaginons que l'autoroute reste sur la rive gauche, avec un bout de tracé « blanc » forcément il y aurait une traversée sur la Seine par un pont départemental, purement départemental. Le pont est travaillé en parallèle. Il est travaillé avec la Communauté d'Agglomération, avec le Maire de Carrières-sous-Poissy, avec le Maire d'Andrésey avec le Maire d'Achères. Encore une fois, cela ne retire rien au fait qu'il y a des études en commun avec L'Etat pour un passage unique et il y a aussi dans l'air du temps peut être un retour sur un tracé « blanc » mais aujourd'hui le Ministre a acté un choix sur le tracé « vert ». En parallèle, le pont continue à s'étudier au niveau du département.

### **DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'il est intéressant de dire que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour Andrésey appartenant au SIDRU devrait baisser de 3,47 %. Concernant les communes du SIVATRU, c'est l'inverse qui se passe.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que la Communauté d'Agglomération a décidé de reconduire les abondements sur les travaux voirie de 10 %, et a également décidé de mettre à disposition une somme de 300 000 € pour réparer les dégâts les plus urgents suite aux gels et dégels. Il ajoute que si les 300 000 € ne sont pas suffisants d'autres crédits pourraient être rajoutés.

### **PASS FONCIER**

Madame MUNERET indique que lors du dernier Conseil Communautaire, il y a eu un vote sur les critères auxquels devront répondre les logements, permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération, de bénéficier des mesures mises en place par le Gouvernement concernant le PASS FONCIER. Ces critères portent, à la fois, sur la taille du logement, sur les parties communes et sur la capacité énergétique de l'immeuble. L'intercommunalité a donc décidé de verser entre 4000 et 5000 euros aux acheteurs primo-accédants répondant à tous les critères déterminés par la loi et dont le logement acheté entre dans ce cadre.

La première opération qui va pouvoir en bénéficier grâce à ce vote est l'opération de la Rue des Courcieux d'Andrésey. Sur les 58 logements prévus, il y a 16 logements qui seront en PASS FONCIER voir peut être plus, selon les critères et les études faites au cas par cas. Vous pouvez dès maintenant, en parler autour de vous. La commercialisation de cette opération va démarrer à partir du 15 février sur Andrésey. Dans le prochain journal municipal qui doit paraître en fin de semaine, il y aura une publicité sur cette opération que le Promoteur a choisi

d'appeler « Les Jardins Maupassant ». MAUPASSANT a écrit une nouvelle qui s'appelait « le modèle » publiée dans « Le GAULOIS » le 17 décembre 1883 et une partie de celle-ci se déroule à Andrésy.)

La commercialisation va se faire tout d'abord auprès des Andrésiens entre le 15 février et le 15 mars 2010. Début mars, le journal de la Communauté d'Agglomération mettra également un encart pour permettre aux habitants de l'intercommunalité d'être informés sur cette commercialisation et puis ensuite toutes les personnes souhaitant acheter seront les bienvenues sur cette bulle de vente qui sera installée au niveau du Carrefour de l'Europe. Durant les 2 premiers week end, il y aura 2 personnes sur place pour renseigner les futurs acquéreurs sur le montage d'un dossier en Pass Foncier. En résumé, les personnes répondant aux conditions du PASS FONCIER bénéficieront d'une TVA à 5,5 %, ce qui est très important, car pour un F 3 à 244 000 € soit 3784 €/m<sup>2</sup>, quant on est en PASS FONCIER il descend à 215 234 €, on passe en fait de 3 784 € à 3338 €. A cela, grâce au PASS FONCIER s'ajoutent un certain nombre de choses qui sont un prêt à taux zéro qui jusqu'au 30 juin 2010 sera doublé et majoré.

Il sera intéressant pour ces personnes d'avoir fait leur dossier auprès des banques avant le 30 juin 2010 puisque après cette mesure s'arrête complètement.

Madame MENIN demande si c'est pour la totalité de la somme.

Madame MUNERET répond que seul le doublement du prêt à taux zéro cesse en juin 2010. Le prêt à taux zéro n'est pas sur la totalité de la somme, c'est sur le prêt principal.

Madame CHATEAU indique qu'il y a des contraintes pour le Promoteur, local pour les vélos etc, et il va falloir que le Constructeur les respecte.

Monsieur RIBAUT – Maire ajoute qu'au titre de Président de l'ADIL 78 Agence Départementale de l'Information Logement, il ne faut pas hésiter à contacter cette Agence qui donnera toutes les informations nécessaires sur le PASS FONCIER et cette Agence aide au montage des dossiers. De plus, l'ADIL 78 fait des permanences à la Maison de l'Emploi à Chanteloup et au siège de la Communauté d'Agglomération à Carrières-sous-Poissy.

### **MODALITES de la CONCERTATION LANCEE par le PORT AUTONOME de PARIS**

Monsieur RIBAUT – Maire fait part du projet d'aménagement de la plate forme portuaire de Triel sur Seine. En fait, le port autonome projette d'aménager un port fluvial sur le territoire de la commune de Triel sur Seine, il s'agit du petit port face à Villennes-sur-Seine qui aujourd'hui est à modifier. Ce port va être totalement refait pour devenir une infrastructure portuaire, de moyenne importance, qui va compléter le réseau des ports de Paris, de la grande couronne de l'Ouest de Paris. Il s'agit tout simplement de développer ce port pour tous les transports de matériaux dans la continuité du parc d'activités qui va être dédié à l'éco construction sur la boucle de Chanteloup et qui va être construit sur la commune de Carrières-sous-Poissy, il s'agit du parc d'activités des 3 cèdres. Le but c'est de faire venir les matériaux et ensuite faire repartir les produits finis par le fleuve, ce qui va dans le sens de l'éco-construction, l'éco-activité et le développement durable. C'est une décision importante que le Port de Paris lance cette concertation destinée au développement de ce port.

## **I-2 – DECISIONS – EXERCICE des DELEGATIONS**

Rapporteur : Monsieur RIBAUT – Maire,

Madame LANGLOIS voulait savoir comment cela se passait avant concernant la régie de recettes publicitaire.

Monsieur FAIST répond qu'avant cela se passait avec une régie extérieure, comme cela était depuis des générations de Conseillers Municipaux toutes couleurs confondues. Avant cette régie extérieure finançait l'impression en direct. Dans le cas présent, la ville a lancé un marché d'impression en tant que tel, et a créé une régie publicitaire qui a été attribuée après consultation. C'est la même personne qui a été choisie après mise en concurrence parce que les tarifs proposés et l'engagement qui vont revenir à la ville était supérieur ou égal aux autres concurrents et disons qu'elle connaissait bien le marché et elle permettait de garantir une augmentation des revenus de la régie. Maintenant la régie est communale, et le régisseur doit rendre des comptes au Trésorier Public.

Madame CHATEAU demande le coût des illuminations de Noël pour cette année.

Monsieur RIBAUT- Maire pense que c'était moins cher que l'année dernière. Toutefois, il n'a pas le coût exact, mais il sera fourni.

Madame CHATEAU fait remarquer que le spectacle des Ballets Classiques dimanche dernier a attiré beaucoup de monde. Elle demande si les recettes seront excédentaires.

Monsieur FAIST répond que dans le domaine de la culture ce n'est pas possible.

Madame CHATEAU fait remarquer qu'il y avait beaucoup de monde.

Monsieur FAIST ajoute qu'il est très heureux de l'extension de la salle et du fait que cette année il y a plusieurs spectacles qui sont complets, même avant la fin des réservations. C'est une bonne nouvelle. Par contre, en culture, sur ce niveau de spectacle, ce n'est jamais bénéficiaire, surtout avec une volonté politique qui a permis à presque tout le monde d'accéder à des spectacles de qualité. C'est la rétribution de la politique mise en place par la ville.

Madame CHATEAU souhaite que Monsieur le Maire puisse parler de l'extension en nombre de place de l'Espace Julien GREEN, notamment lors du spectacle de dimanche 31 janvier 2010.

Monsieur RIBAUT – Maire souhaite tout d'abord remercier les Services de la ville : la Directrice Générale des Services et la Directrice des Services Techniques et le Maire-Adjoint qui s'en occupe, en l'occurrence Monsieur MAZAGOL, d'avoir travaillé sur l'extension de la capacité de l'Espace Julien GREEN, car jusqu'à aujourd'hui, l'Espace Julien GREEN était limité en capacité d'accueil à 500 places et on ne pouvait pas aller au dessus. Pour l'instant on est en situation d'autorisation sur des spectacles exceptionnels. Toutefois, une étude est lancée pour que ce soit définitif, avec la réalisation de quelques travaux demandés par les pompiers. Un certain nombre de choses ont déjà été mises en place, notamment le fait d'attacher les chaises entre elles, et cela a permis de passer la salle aujourd'hui à 655 places. 155 places de plus représentent des recettes non négligeables. Il faut savoir que pour l'Opéra de Paris, il a fallu mettre dans un premier temps des personnes sur liste d'attente. Pour le Concert d'Alan STIVELL vendredi soir, la salle est totalement pleine. Il faut savoir que les réductions de déficit dont a parlé Monsieur FAIST, ne sont pas les

mêmes en fonction des spectacles. Le spectacle d'Anne ROUMANOFF en mai est également totalement plein. Cela fait donc une bonne manne financière qui va rentrer, mais cela fait également chaud au cœur de voir la salle remplie dans une configuration maximum.

### **DIRECTION GENERALE**

DECISION de SOUSCRIRE auprès de la SOCIETE MUTUELLE d'ASSURANCE des COLLECTIVITES LOCALES – 79031 NIORT CEDEX l'AVENANT n° 0005 à la POLICE PACTE « VEHICULES à MOTEUR » au CONTRAT d'ASSURANCE n° 78 002780 X ayant pour OBJET la REVISION de la COTISATION suite aux CHANGEMENTS INTERVENUS dans la GARANTIE et la COMPOSITION des VEHICULES ASSURES pour l'ANNEE 2009 pour un MONTANT de 686,57 € (16 DECEMBRE 2009)

DECISION de SOUSCRIRE un AVENANT à la REGIE d'AVANCES ANIMATION JEUNESSE pour une EXTENSION TEMPORAIRE à 3000 € de la REGIE du 21 DECEMBRE 2009 au 31 JANVIER 2010 CONCERNANT le PAIEMENT des DEPENSES d'ALIMENTATION – BOISSONS – TRANSPORTS – CARBURANT – SORTIES DIVERSES en FRANCE : MUSEES – PARC de LOISIRS – CINEMA et ACHAT de PETIT MATERIEL (17 DECEMBRE 2009)

DECISION de CREER une REGIE de RECETTES « ENCAISSEMENT des PRODUITS ISSUS de la VENTE d'ESPACES PUBLICITAIRES dans DIFFERENTS SUPPORTS de COMMUNICATION : REGIE PUBLICITAIRE INSTALLEE auprès de la SOCIETE APOS – Madame Françoise DERZELLE – 7, RUE SAINT MARTIN – 78930 LA VILLETTE (17 DECEMBRE 2009)

DECISION de SOUSCRIRE auprès d'AXA – CABINET CASTIER – IGLESIAS – 27-29-31 RUE GABRIEL PERI – 94221 CHARENTON CEDEX un AVENANT à la POLICE DOMMAGES aux BIENS au CONTRAT d'ASSURANCE n° 3735421804 AYANT pour OBJET une EXTENSION de GARANTIES des ILLUMINATIONS de NOEL pour la PERIODE du 02 DECEMBRE 2009 au 18 JANVIER 2010 pour un MONTANT de 132 € TTC (18 JANVIER 2010)

### **DIRECTION de la PETITE ENFANCE**

DECISION de SIGNER une CONVENTION CADRE avec l'ASSOCIATION BABY-LOUP sise 12, PLACE du TRIDENT BP 67 – 78570 CHANTELOUP les VIGNES RELATIVE à l'ACCUEIL d'ENFANTS HORS COMMUNE de CHANTELOUP les VIGNES pour la PERIODE du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2009 au 31 JUILLET 2010 sur une DUREE MAXIMUM de 2727 HEURES à RAISON de 2,97 € par HEURE (21 SEPTEMBRE 2009)

### **DIRECTION de la VIE CULTURELLE**

DECISION de SIGNER un CONTRAT de CESSION des DROITS d'EXPLOITATION d'un SPECTACLE avec la COMPAGNIE ATTRACTIF – 27, AVENUE JUNOT 75018 PARIS pour une PRESTATION le 31 JANVIER 2010 à 17 h 00 à l'ESPACE JULIEN GREEN des GRANDS BALLETS CLASSIQUES pour un MONTANT de 9800 €TTC (1<sup>er</sup> DECEMBRE 2009)

## **DIRECTION SPORTS / JEUNESSE / VIE ASSOCIATIVE / CYBERBASE**

DECISION de FIXER le MONTANT des PARTICIPATIONS FINANCIERES DEMANDEES aux ACHERENTS d'ANDRESY JEUNESSE pour les ACTIONS PREVUES PENDANT les VACANCES de NOEL 2009 (14 DECEMBRE 2009)

DECISION de FIXER le MONTANT des PARTICIPATIONS FINANCIERES DEMANDEES aux ADHERENTS d'ANDRESY JEUNESSE pour les ACTIONS PREVUES les MERCREDIS et SAMEDIS du 20 JANVIER 2010 au 17 FEVRIER 2010 et pour le SEJOUR à ROME PREVU au PRINTEMPS 2010 du 25 AVRIL au 1<sup>er</sup> MAI 2010 (20 JANVIER 2010)

## **II - DELIBERATIONS**

### **II-1 - DIRECTION GENERALE**

#### **01 - APPROBATION du PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 02 DECEMBRE 2009**

Rapporteur : Monsieur RIBAUT – Maire,

Monsieur RIBAUT – Maire demande s'il y a des questions ou des remarques sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2009.

Madame CHATEAU indique qu'elle a eu en retour des refus par rapport à ces demandes de corrections. Il s'agit principalement des pages 10 et 11 concernant la ZAC des Belvédères. Elle avait demandé à ce que le mot « projet » soit remplacé par le mot « étude ». Madame MUNERET l'avait proposé en page 8 et on s'aperçoit qu'en pages 10 et 11, cela n'a pas été accordé.

Madame MUNERET rappelle qu'il faut distinguer deux choses. Il y a les études qui sont en cours sur le projet. Il y a donc bien des endroits où le mot étude apparaît, mais à d'autres endroits, il faut laisser le mot projet, car on va vers un projet. Exemple : il s'agit du projet de tout Andrésy.

Madame CHATEAU donne lecture : « sur le quartier de la gare, le projet consiste à relocaliser l'offre de stationnement », cela aurait pu être l'étude.

Madame MUNERET répond que ce n'est pas l'étude qui consiste à réorganiser, c'est le projet qui consistera à réorganiser, c'est subtil, mais c'est intéressant. C'est plus intéressant que d'autres conversations que nous avons pu avoir au début de ce conseil. Elle donne lecture : « l'ampleur du projet sur les emprises RFF / SNCF dépend de l'emprise libérée », il s'agit bien de l'ampleur du projet, ce n'est pas l'ampleur de l'étude qui est importante, c'est l'ampleur du projet, c'est pour cela qu'à certains endroits elle a mis le mot étude et à d'autres le mot projet. Elle s'est interrogée là dessus, mais elle maintient ce qu'elle a écrit.

Madame CHATEAU indique page 82 que Monsieur BESNARD avait fait une intervention qui n'a pas été reprise au motif : « n'apparaît pas sur la bande, mais si dit micro non branché ».

Madame CHATEAU précise qu'il s'agit du point divers sur la Formule 1.

Monsieur RIBAULT – Maire n'en a plus souvenir. Il rappelle toutefois qu'en général toutes les corrections sont acceptées.

Madame CHATEAU reconnaît que c'est vrai.

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 ABSTENTIONS</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit 28 VOIX POUR et 05 ABSTENTIONS**

**02 – DEMANDE d'AUTORISATION de DESAFFECTATION de LOGEMENTS de FONCTION DESTINES au CORPS ENSEIGNANT**

Rapporteur : Madame MUNERET, Maire-Adjoint délégué au Développement Durable et à l'Urbanisme,

Madame MUNERET donne lecture du projet de délibération.

Madame CHATEAU sait qu'en 2009 il y a eu des travaux de réfection dans certains logements de Denouval, et elle voudrait savoir s'ils ont été réaffectés.

Monsieur RIBAULT – Maire répond que les travaux projetés à Denouval concernent un projet de rénovation de l'immeuble, notamment de ravalement du bâtiment. Il ajoute que tous les logements sur Denouval sont occupés.

Madame DELOUZE-WOLFF indique qu'il n'y a pas eu de nouvelles affectations.

Madame CHATEAU fait remarquer que les logements des Charvaux n'ont pas été redistribués.

Monsieur RIBAULT – Maire répond qu'il y en a un de disponible aux Charvaux, et un autre à refaire au Parc.

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire rappelle que la législation permet aux communes de demander la désaffectation de locaux scolaires y compris les logements d'instituteurs situés dans l'enceinte scolaire ou comptant un accès direct à celle-ci.

Il s'avère que deux logements occupés par des Enseignants se sont libérés depuis quelques mois à l'Ecole Elémentaire Saint-Exupéry situé 28, Rue des Courcieux ainsi qu'à l'Ecole Elémentaire le Parc.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis de Madame la Préfète conformément à la circulaire interministérielle du 25 août 1995, en vue de prononcer la désaffectation de ce logement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la circulaire du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens, des Ecoles Élémentaires et Maternelles publiques,

Vu les courriers adressés à Madame la Préfète des Yvelines en date des 04 juin 2009 et 09 octobre 2009 sollicitant son avis sur cette désaffectation,

Vu le courrier de Madame la Préfète des Yvelines en date du 30 décembre 2009 émettant un avis favorable concernant ces deux demandes de désaffectation,

Considérant que deux logements de fonction situés Groupe Scolaire de l'Ecole Élémentaire Saint-Exupéry et Groupe scolaire de l'Ecole Élémentaire le Parc sont inoccupés depuis plusieurs mois, que la ville souhaite en disposer librement et qu'il convient de solliciter l'avis du Représentant de l'Etat dans le département avant de procéder à la désaffectation des locaux concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 VOIX POUR</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR**

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : de procéder à la désaffectation de deux logements situés dans le groupe scolaire de l'Ecole Élémentaire Saint-Exupéry – 28, Rue des Courcieux de type F 4 au 1<sup>er</sup> étage pour 87 m<sup>2</sup> et Groupe scolaire de l'Ecole Élémentaire le Parc – 11, Rue Pasteur de type F 4 au 1<sup>er</sup> étage pour 75 m<sup>2</sup>.

Article 2 : de donner à Monsieur le Maire tout pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**03 – ADHESION de la COMMUNE YVELINOISE de VERNEUIL sur SEINE et des COMMUNES VAL d'OISIENNES de VETHEUIL de HAUTE-ISLE et de La ROCHE GUYON au SYNDICAT MIXTE d'AMENAGEMENT de GESTION et d'ENTRETIEN des BERGES de la SEINE et de l'OISE (SMSO)**

Rapporteur : Monsieur BIZOT, Conseiller Municipal,

Monsieur BIZOT donne lecture du projet de délibération.

Madame CHATEAU indique qu'elle n'a pas d'observation particulière sur l'adhésion de la commune de Verneuil sur Seine qui est la dernière des 53 communes yvelinoises à adhérer à ce Syndicat, en revanche elle a quelques interrogations sur l'adhésion des communes de Vetheuil, Haute-Isle et La Roche Guyon. Ces communes sont en effet situées dans le département du Val d'Oise.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il y a d'autres communes du Val d'Oise dans le SMSO.

Madame CHATEAU fait remarquer que ce syndicat est financé à 50 % par les communes adhérentes et à 50 % par le Conseil Général des Yvelines. Elle indique qu'il semblerait anormal que le Conseil Général du Val d'Oise ne participe pas à ce financement. Elle demande donc si le Conseil Général du Val d'Oise finance ce Syndicat.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il va se renseigner et qu'il apportera une réponse.

Madame CHATEAU demande que si réellement les deux Départements sont concernés, elle demande un vote séparé. En effet, pour Verneuil sur Seine, elle est tout à fait d'accord, mais pour les trois autres communes, si Monsieur le Maire a un doute, elle en a un aussi.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que la commune de La FRETTE, ainsi que d'autres communes de la Seine et de l'Oise adhèrent déjà à ce Syndicat.

Madame CHATEAU répond que la Commune de La FRETTE n'est pas encore adhérente à ce Syndicat.

Monsieur RIBAUT – Maire confirme que la Commune de La FRETTE est adhérente. Toutefois, il se renseignera. Il précise qu'il est toujours bon d'avoir des communes qui ont une cohérence dans le SMSO et ces communes apportent aussi de l'argent. Si le Conseil Général du Val d'Oise est concerné c'est encore mieux.

Madame CHATEAU demande s'il serait donc possible de distinguer deux articles dans la délibération, car elle est d'accord pour l'adhésion de Verneuil-sur-Seine mais pas pour les autres communes.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que ce n'est pas possible.

Madame CHATEAU fait remarquer qu'elle n'a jamais eu connaissance du rapport annuel d'activité de ce Syndicat et qu'il n'a jamais fait l'objet d'une synthèse au Conseil Municipal. Elle indique qu'il serait bien de connaître les projets du Syndicat par rapport à Andrézy.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que s'il n'y a pas encore eu de rapport d'activité sur le fonctionnement de ce Syndicat, c'est parce qu'il est relativement récent.

Madame CHATEAU ajoute que lors du Conseil Municipal du 11 juin 2009, Monsieur le Maire avait annoncé que le SMSO programmait normalement des travaux en 2010 à Andrézy qui seraient le confortement des berges et l'amélioration des berges entre l'ancienne poste et la Rue Jean Monet. Ces travaux sont-ils toujours à l'ordre du jour et à quelle échéance.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que s'est tenue mercredi 03 février la réunion concernant le DOB de ce syndicat, dans lequel il est toujours prévu, mais cela sera confirmé par le vote du budget, que l'étude si ce n'est les travaux prévus de la Rue Jean Monet à l'ancienne poste soient réalisés. Il rappelle qu'il s'agit de travaux de confortement de la berge par le SMSO avec une participation de la ville d'Andrézy, comme cela est prévu en accord avec le SMSO. De plus, il informe que la ville a négocié avec le SMSO, que le Cabinet d'études qui s'occupe de la berge et de la crête de berge veuille bien dans l'avant-projet étudier en même temps la reconfiguration de la circulation automobile, des stationnements et

des circulations douces sur cette partie du quai de Seine. La ville travaille actuellement sur cette étude. Le Cabinet doit venir faire avant la fin février une présentation de l'avancement de cette étude, et suivant l'avancement de cette étude, et les financements qui seront présentés, il sera décidé ou non de le faire en 2010 ou plus tard. Aujourd'hui, il réserve sa réponse sur le fait que cela se fasse, mais c'est un projet en cours d'étude, et qui suivant l'ampleur donnera lieu à la réfection des berges seules, ou à la réfection des berges, des circulations et des stationnements. L'idée sera plus précise au mois de mars lors du vote du budget.

Madame CHATEAU précise qu'à l'époque le SIVS, Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine, ne comportait que des communes des Yvelines.

Monsieur RIBAULT – Maire précise qu'il y avait deux Syndicats : le Syndicat de la Maule et le SIVS. Au final deux syndicats ont fusionné dans le SMSO avec extension à d'autres communes.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le 28 décembre 2009, du Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de Gestion et d'Entretien des Berges de la Seine et de l'Oise (SMSO), la copie des délibérations du Comité Syndical du SMSO en date du 30 juin 2009, 15 septembre 2009 et 23 novembre 2009 portant sur l'adhésion de la commune de Verneuil-sur-Seine et des communes de Vétheuil, de Haute Isle et de La Roche Guyon au SMSO.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent être obligatoirement consultés. Ils disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

L'assemblée délibérante est donc invitée à se prononcer sur cette adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Vétheuil en date du 20 mars 2009 sollicitant son adhésion au SMSO,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Haute-Isle en date du 27 mars 2009 sollicitant son adhésion au SMSO,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de la Roche-Guyon en date du 10 septembre 2009 sollicitant son adhésion au SMSO,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Verneuil-sur-Seine en date du 17 novembre 2009 sollicitant son adhésion au SMSO,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SMSO en date des 30 juin, 15 septembre et 23 novembre 2009 donnant un avis favorable à la demande des Communes de Verneuil-sur-Seine, Vétheuil, Haute Isle et La Roche Guyon,

Considérant que les communes adhérentes au SMSO sont invitées à se prononcer dans un délai de trois mois sur cette demande d'adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 ABSTENTIONS</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit 28 VOIX POUR et 05 ABSTENTIONS**

### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : de donner un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de Verneuil-sur-Seine, Vétheuil, Haute Isle et La Roche Guyon au SMSO.

Article 2 : de charger Monsieur de Maire de tous les actes découlant de la présente délibération.

### **II-2 – DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE et URBANISME**

#### **04 - SIGNATURE d'un AVENANT à la CONVENTION de NUMERISATION du PLAN CADASTRAL de la COMMUNE d'ANDRESY du 26 JUILLET 2004**

Rapporteur : Madame MUNERET, Maire-Adjoint,

Madame MUNERET donne lecture du projet de délibération.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Andrésy a signé avec le Préfet, représentant le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, la Direction Générale des Finances Publiques et le Conseil Général des Yvelines une convention pour la numérisation du cadastre de la commune, en date du 26 juillet 2004.

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine s'est engagée dans la réalisation d'un Système d'Information Géographique (SIG). Dans ce cadre, elle lance la numérisation du plan cadastral des communes non vectorisées. Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de numérisation du plan cadastral avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les signataires de cette convention, en plus de la CA2RS seront les communes à vectoriser ainsi que les partenaires EPAMSA, EPFY, Conseil Général des Yvelines. Les Communes de Verneuil et d'Andrésy dont le cadastre a déjà été numérisé doivent signer un avenant aux conventions qu'elles ont signées antérieurement.

Il est donc proposé aujourd'hui d'intégrer à la convention susvisée les trois nouveaux partenaires que sont :

- la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS),
- l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA),
- l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY),

et de désigner la CA2RS comme coordonnateur de toutes les communes membres ce qui permettra une meilleure cohérence et une facilité de gestion.

Les fichiers des documents cadastraux, ne pouvant être transmis qu'en un seul exemplaire par les Services Fiscaux, seront désormais adressés directement à la Communauté d'Agglomération des 2 rives de la Seine, coordinateur de ce dossier. La Communauté d'Agglomération en transmettra une copie à la Commune d'Andrésey afin de permettre l'actualisation des données cadastrales du logiciel du Service Urbanisme, selon des modalités fixées par convention avec la commune d'Andrésey. La fourniture des fichiers par les Services Fiscaux étant gratuite pour la Communauté d'Agglomération, cet avenant à la convention ne génèrera aucune dépense.

Suite à cet exposé il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur ce projet d'avenant à la convention du 26 juillet 2004, consultable en Direction Générale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la convention du 26 juillet 2004 passée entre l'Etat, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, par la Direction Générale des Impôts et la Commune d'Andrésey et le Conseil Général des Yvelines, partenaires associés.

Considérant la nécessité d'harmoniser la numérisation de l'ensemble des documents cadastraux des différentes communes de la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Général, l'Etablissement Public du Mantois Seine Aval, de l'Etablissement Public Foncier des Yvelines,

Considérant le projet d'avenant à la convention de numérisation du plan cadastral de la Commune d'Andrésey du 26 juillet 2004, liant les partenaires associés à l'Etat, Ministère du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, par la Direction des Finances Publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 VOIX POUR</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR**

### **DECIDE**

Article 1er : d'approuver le projet d'avenant à la convention de numérisation du plan cadastral de la Commune d'Andrésey en date du 26 juillet 2004.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Article 3 : dit qu'une copie des fichiers remis par les Services Fiscaux des Yvelines à la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine sera transmise, dès réception, à la Commune d'Andrésey.

## **II-3 – DIRECTION des FINANCES**

### **05 - DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2010**

**Rapporteur** : Monsieur FAIST, Maire-Adjoint délégué aux Finances et à l'Economie,

Avant d'évoquer le DOB, Monsieur FAIST fait part à l'assemblée d'un courrier reçu de Monsieur BESNARD – opposition ANDRESY CITOYENNE. Il s'agit d'une question écrite émise à l'issue de la Commission des Finances. Dans ce courrier, Monsieur BESNARD se plaint qu'il n'a pas de documents préalables à la commission, notamment sur les trois questions qui étaient à l'ordre du jour : le DOB, l'AP/CP et les équipements financés dans le cadre de la DGE.

Comme précisé dans l'article du règlement intérieur cité par Monsieur BESNARD, il n'est pas indiqué que les Elus doivent recevoir des documents, l'objectif étant de pouvoir débattre et de discuter sur des informations échangées, et à ce titre Monsieur FAIST a donné à Monsieur BESNARD les montants concernés sur l'AP/CP 2010 et sur les propositions de ce que serait la DGE, sachant que entre la Commission des Finances et entre l'envoi des convocations puis encore ce soir, il y a des éléments qui ont été modifiés. Tout document n'apporterait pas grand chose, ni de plus, ni de moins, c'est plus sur le fond des choses qu'il serait intéressant de discuter.

Enfin le DOB n'est pas fait en Commission puisque l'article 28 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, comme le CGCT précisent qu'il est fait lors d'une réunion ordinaire du Conseil Municipal sur la base de documents et sur un débat sur les finances de la ville. Il a tout de même donné beaucoup d'indications sur le cadrage budgétaire qui avait été donné aux services, sur l'évolution de la Taxe Professionnelle et sur un certain nombre de pré-investissements, notamment sur le fait qu'on allait privilégier les investissements sur les Cardinettes et sur la fin des travaux de l'Eglise. Monsieur BESNARD a donc eu les informations.

De plus, il indique que le DOB va se tenir alors que les demandes des services commencent seulement à être discutées au sein de la majorité et il ajoute : quel est l'intérêt d'organiser ce débat si ces éléments ne sont pas disponibles en commission. Monsieur FAIST avoue ne pas comprendre cette remarque. Heureusement ils ne sont pas disponibles en Commission, car objectivement ce que l'on demande, c'est que ce soit un débat qui puisse éventuellement orienter les décisions finales et les arbitrages du budget, donc clairement le Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas fait budget terminé, sinon ce n'est pas la peine de le faire et ce serait juste un exercice de style.

Madame CHATEAU précise que ce n'est pas ce qu'à dit Monsieur BESNARD.

Monsieur FAIST répond que c'est ce qu'à écrit Monsieur BESNARD. Il a écrit : « le Débat d'Orientation Budgétaire va se tenir alors que les demandes des services commencent seulement à être discutées au sein de la Majorité, quel intérêt d'organiser un débat si ces éléments ne sont pas disponibles en Commission ».

Monsieur FAIST répond qu'ils ne peuvent pas être disponibles, car il ne les a pas lui-même. Et heureusement qu'ils ne sont ni disponibles en Commission ni disponibles ce soir, car ce soir il est fait un Débat d'Orientation Budgétaire et non pas le vote du budget. Cela étant dit, une réponse écrite sera apportée.

Monsieur FAIST aborde le Débat d'Orientation Budgétaire. Il précise que ce qu'il vient de dire est inscrit dans le CGCT et dans le Règlement Intérieur du Conseil Municipal, que dans tous les cas, le DOB n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget,

(on est donc bien dans la préparation du budget), et s'il y a bien délibération, celle-ci n'intervient que pour donner acte à l'exécutif d'avoir organisé le débat dans le délai du CGCT.

Monsieur FAIST rappelle que les Elus ont la totalité du texte. Il précise que pour éviter les procédures et les actions procédurières, il a été fait mettre dans la note « dite » de synthèse la totalité de ce qu'il espérait dire ce soir.

Concernant le calendrier, Monsieur FAIST indique qu'il est précisé qu'il est entré dans sa phase active à la fin du mois de novembre 2009, ce qui a permis d'avoir une connaissance relative d'un certain nombre d'hypothèses de travail ayant un fort impact sur le budget 2010 : évolutions externes, environnement économique, réforme de la Taxe Professionnelle et un certain nombre d'éléments dont on va parler et internes sur l'avancement du complexe sportif et les investissements obligatoires à faire en 2010. Aujourd'hui, on est toujours en phase d'arbitrage.

Monsieur FAIST indique que le budget s'inscrira dans la politique de rigueur budgétaire et qu'il a été demandé à tous les services de continuer à poursuivre la recherche de financements quels qu'ils soient publics ou privés.

Monsieur FAIST indique que concernant l'environnement financier, ce que l'on peut dire c'est que l'on est dans les prémisses de la fin de la crise économique ou globalement ce que l'on voit sur les chiffres ou l'Allemagne a fait une baisse d'activité de - 5,9 %, le Royaume-Uni de - 5,5 %, l'Espagne de - 4,2 %, les Etats-Unis de - 3,9 % et que cela a été plus limité en France car uniquement de - 2,8 %. Globalement maintenant, on est plutôt dans un contexte de faible reprise économique et que le projet de loi de Finances rectificative pour 2010 a relevé son hypothèse de croissance du PIB à + 1,4 % contre 0,75 % quand il a été voté entre juin et septembre de l'année dernière. En effet, l'amélioration du climat économique est confirmé par un nouveau taux de croissance positive en France au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, ce qui était inespéré, en raison notamment du rebond du commerce international mais aussi de la relative résistance de la consommation des ménages en territoire et donc positif par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 ce qui est une exception parmi les pays développés. L'impact de cet environnement économique sur la situation financière de la ville devrait donc, outre l'effet global, se reporter sur deux principes ou données sur la ville :

- des conditions d'accès au crédit qui demeurent relativement favorables : en effet, la baisse des taux d'intérêt a été remarquable en 2009, car ils sont largement inférieurs à 1 % en taux variable,
- mais par contre poursuite de la baisse de certaines recettes de fonctionnement de la ville, puisque les droits de mutation qui ont baissé considérablement en 2009 devraient probablement reprendre mais pas au niveau de 2008.

Monsieur FAIST indique que concernant les impacts de la loi de Finances 2010, ils sont particulièrement importants.

La première chose c'est une progression très faible des dotations de l'Etat, on parle de l'enveloppe globale des dotations qui sera seulement de 0,6 %, mais qui devrait se traduire en tout cas pour Andrézy, par une baisse en valeur brute de la Dotation Globale de Fonctionnement, c'est à dire en euros bruts, la valeur de la DGF 2010 sera inférieure à la valeur de la DGF 2009. C'est la première fois ! Jusqu'à présent on était plutôt en décroissance en valeur relative, c'est à dire que l'on augmentait moins que l'inflation, mais que l'on augmentait quand même, et là pour la première fois, cela va diminuer.

Le deuxième point, concerne la suppression de la taxe professionnelle. Cela n'aura pas d'impact en 2010 et de toute façon, cela n'aura pas d'impact réel sur Andrézy puisque l'on a

délégué la taxe professionnelle à l'Intercommunalité mais cela va avoir un impact sur l'intercommunalité car nos financements sont croisés. En 2010, elle est gelée et donc l'Etat garantit les ressources de 2009 à toutes les Collectivités, Régions, Départements, et bloc communal (Intercommunalité et Communes). Les premières simulations de la Taxe Professionnelle donnent une Région largement excédentaire d'environ 600 millions d'euros en brut, un Département légèrement déficitaire d'environ 1 million d'euros et une Intercommunalité plutôt excédentaire. Toutefois, excédents et déficits vont être écrêtés pour justement que les excédents compensent ceux qui seront en déficit niveau de collectivité par niveau de collectivité. Les Régions se compensent entre elles, les Départements entre eux et le bloc communal de son côté. Cela étant dit, ce qui est à noter sur l'intercommunalité, c'est que la Taxe Professionnelle apporte un allègement de l'ordre de 6,3 milliards d'euros d'allègements aux entreprises, compensée par d'autres impôts, qui existaient ou pas et notamment avec un nouvel impôt sur les entreprises de réseaux, de câbles de téléphonie et ce qu'il faut comprendre c'est que maintenant la liaison avec les entreprises se fait par deux taxes, l'une qui existait au sein de la taxe professionnelle qui est la taxe foncière sur les bâtiments des entreprises, dont le taux restera du niveau local et l'autre qui est nouvelle et qui portera sur la valeur ajoutée des entreprises par l'intermédiaire d'un taux national.

Par contre, ce que l'on peut remarquer sur notre intercommunalité, c'est qu'elle va passer à la taxe additionnelle, car c'est une obligation, la nouvelle loi va engendrer cela et l'intercommunalité va récupérer la Taxe d'Habitation du département. Cette part départementale de la Taxe d'Habitation fait que l'intercommunalité devient excédentaire et que c'est cette taxe là qui devient plus importante que les deux nouvelles taxes sur les entreprises.

Par contre, pour la commune, l'inconnu par rapport à cela, c'est que l'on touchait jusqu'à présent une péréquation de Taxe Professionnelle qui se montait quand même à 633 000 € donnés par le Département, notamment parce qu'Andrézy a très peu de taxe professionnelle et est à proximité de PSA. En 2010, il est probable que cela soit compensé car il s'agit d'une recette à même hauteur. La question se pose pour 2011, car la Taxe Professionnelle n'existant plus que fera le Département ou l'Etat par rapport à cette dotation de péréquation entre communes riches et communes pauvres.

Enfin, la Taxe Carbone dont on ne sait rien aujourd'hui, car elle a été annulée par le Conseil Constitutionnel. Il est prévu que l'on revote quelque chose avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010, ce qui veut dire que les Collectivités qui devaient être assujetties seront probablement assujetties à une Taxe Carbone, donc d'un côté une dépense et pas forcément de recettes, puisqu'il était bien prévu des compensations dépenses / recettes, par contre pour ces collectivités ce qui était prévu dans la première loi c'est qu'au niveau des recettes, elles soient pour subventionner des mises en conformité en développement durable ou en éco-construction de bâtiments ou d'isolation. Cela pourrait devenir une recette d'investissement, mais c'est quand même une dépense de fonctionnement qu'il faudra prendre en compte pour équilibrer le fonctionnement, c'est aussi une dépense compliquée, même si l'on sait que l'on sera compensé, mais peut être pas à hauteur.

Concernant les autres mesures, notamment celle de la loi SRU, Andrézy n'atteignant pas les 20 % de logements sociaux, elle est donc assujettie à une pénalité. Toutefois, comme des logements sociaux ont été construits et que ces logements sociaux ont été subventionnés par la ville par l'intermédiaire de moins values sur les ventes effectuées, en fait cette pénalité vient compenser ces moins values que la ville a déjà données. La ville a mis sa pénalité dans la construction de logements sociaux sur Andrézy, donc normalement on ne devrait pas avoir de pénalités en 2010.

Concernant le glissement vieillesse technicité de la Fonction Publique Territoriale, Monsieur FAIST indique qu'il s'agit de l'évolution de certains éléments de la masse salariale qui ne sont pas sous la responsabilité de la ville car elle ne les vote pas. Toutefois, compte tenu des efforts réalisés, il pense pouvoir limiter cette hausse. Une politique très rigoureuse de la gestion du personnel a été instaurée depuis plusieurs années, après départ en retraite ou de réorganisation, on se pose la question de savoir si l'on remplace à l'identique ou si l'on réorganise les services autrement.

Monsieur FAIST précise concernant l'étude financière d'Andrézy, par rapport aux Dotations que l'Etat pourrait donner, que notre potentiel financier est de 821 € par habitant en 2009, contre 1311 € par habitant dans la même strate au niveau de l'Ile de France. On est donc 37 % inférieurs avec la Taxe Professionnelle de l'Intercommunalité, (en ayant récupéré plus de taxe Professionnelle qu'Andrézy n'en avait auparavant). Concernant le niveau de l'endettement, Andrézy souhaite garder des capacités d'autofinancement pour pouvoir continuer à faire l'investissement courant nécessaire pour la ville et l'entretien de ces bâtiments, donc il est nécessaire d'accentuer encore les efforts sur la maîtrise du fonctionnement et de rechercher les financements extérieurs. C'est dans ce cadre que les services de la ville ont été sollicités pour fournir un effort réel de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant, afin de préserver les finances de la ville tout en intégrant les dépenses de fonctionnement nécessaires et nouvelles pour certaines car le Parc des Cardinettes va générer un certain nombre de dépenses de fonctionnement, dépenses de chauffage, entretien, gardien, etc..., même si à terme on va supprimer un certain nombre de dépenses de fonctionnement sur les bâtiments que ce Complexe devra remplacer.

Au départ des directives ont été données aux services afin qu'ils travaillent sur une hypothèse de dépenses avec un budget à moins 5 % des dépenses réalisées en 2009. Monsieur FAIST remercie l'ensemble des services qui ont réellement travaillé en ce sens.

Monsieur FAIST rappelle que le budget d'Andrézy n'est pas un budget pléthorique y compris en fonctionnement, le travail demandé aux services avec un budget à - 5 % était hors budget des Cardinettes. C'est un budget qui est plutôt inférieur par habitant aux villes de la même strate.

Concernant les capacités de financement et d'endettement, Monsieur FAIST rappelle que compte tenu des dépenses réalisées et comme annoncé à chaque fois dans les DOB et lors des votes des budgets, la ville a progressivement augmenté son endettement jusqu'à la fin du mandat précédent pour prendre en compte la part restant à la commune du financement des investissements exceptionnels tels que l'ensemble des restaurants scolaires, la voie majeure Rue du Général Leclerc et le parc sportif et de loisirs des Cardinettes qui n'est pas encore complètement terminé, mais qui sera terminé et inauguré cette année. Au début de l'exercice 2010, la dette de la ville s'élève à 1136 € par habitant et non plus, comme cela est dit parfois ailleurs. Il doit être noté que l'accroissement de l'endettement 2009 sur l'exercice est intégralement dû à la mobilisation partielle de l'emprunt-relais contracté pour cause de décalage dans le temps des recettes attendues de certaines opérations immobilières, dans le cadre du financement du complexe sportif des Cardinettes. Si on exclu cet endettement relais, l'endettement à long terme, donc les emprunts calés sur un certain nombre d'années 15 / 20 ans a été réduit en 2009 à hauteur du capital remboursé annuellement sur les emprunts précédents.

Enfin ce qui est intéressant à noter, notamment compte tenu des dernières nouvelles concernant les opérations Rue de l'Eglise, Rue de l'Hautil et Rue des Courcieux, c'est que la mobilisation de cet emprunt relais devrait se poursuivre en première partie de l'exercice 2010,

donc on devrait continuer à mobiliser une partie de cet emprunt relais, en dessous du montant voté en 2009 et ensuite, à la faveur des recettes liées aux cessions, aux soldes des subventions, et au FCTVA qui a été un peu accéléré par l'Etat. Le remboursement de cet emprunt pourra largement s'amorcer. Le coût de cet emprunt relais n'est pas un emprunt à taux zéro, mais pas loin, car 0,65 % / 0,80 % marges incluses.

Monsieur FAIST ajoute que la ville mène une politique de recherche systématique de subventions. A titre d'exemple, le projet de complexe sportif des Cardinettes est subventionné dans sa globalité à hauteur de 37 %. A titre d'information, il sera joint au DOB un résumé du projet de financement qui avait été demandé par Monsieur BESNARD. Globalement, on est aux alentours de 13 millions d'euros tout inclus avec l'ensemble de tout ce qui a été fait autour du Collège, la ligne haute tension, l'achat des terrains, tout ce qui constitue les rues, les voiries, les éclairages, les cheminements et ainsi de suite, les équipements, et tout cela devant donner un besoin de financement total de 1 170 000 euros sur 13 millions d'euros et globalement en 2012, on aura entièrement remboursé l'emprunt relais et on pourra même soit désendetter la ville sur les emprunts à long terme soit retrouver une capacité d'endettement supérieure à ce qu'elle était avant le complexe sportif. Aussi compte tenu des opérations lancées qui doivent être poursuivies et terminées, notamment le complexe sportif et la rénovation de l'Eglise, la ville devra limiter ses nouveaux investissements à l'entretien et la rénovation de son patrimoine qui lui paraissent prioritaires et indispensables. L'objectif étant de ne pas augmenter l'endettement de la ville en ce sens. Cela implique une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour pouvoir générer de l'autofinancement tout en poursuivant l'engagement de l'équipe sur l'Agenda 21.

Monsieur FAIST précise qu'avant la mise en Intercommunalité, la ville a touché pendant deux ans le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF), car Andrésy était la 122<sup>ème</sup> commune la plus pauvre d'Ile de France. En fait la DGF diminue, mais certaines dotations, justement pour compenser une partie des baisses de dotations ou pour faire la péréquation de solidarité entre villes riches et villes pauvres existe. En fait il s'agit pour Andrésy de la Dotation de Solidarité Urbaine, de la Dotation Nationale de Péréquation et du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France. Dans ces trois dotations, à laquelle Andrésy pourrait prétendre en tant que ville pauvre, aujourd'hui on n'est plus éligible à rien depuis l'arrivée de l'Intercommunalité parce que cela a augmenté notre potentiel financier. Etude ayant été faite, la seule dotation qui est très proche de l'obtention est la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) basé sur la faiblesse du potentiel financier des communes et sur sa mobilisation. Avec un taux moyen national quel est le potentiel financier de la commune sur les bases connues : habitation, foncier et taxe professionnelle et quel est l'effort que la ville demande à ses contribuables. Il indique dans cette DNP à laquelle la ville pourrait le plus facilement prétendre, c'est qu'aujourd'hui, la ville ne peut pas l'obtenir car d'après les critères, l'effort fiscal de la ville n'est pas assez élevé. On réfléchit donc sur quel est l'accroissement de l'effort fiscal qui serait nécessaire pour éventuellement profiter de cette dotation.

Enfin, il faut noter que les dotations seront inchangées pour 2010, par contre pour 2011, on ne sait pas comment vont se passer les dotations complémentaires de Taxe Professionnelle. On pense quand même et sur la base de ce que l'on constate depuis la fin de l'année dernière et le début de cette année concernant les opérations immobilières et avec l'aide du PASS FONCIER, devrait permettre de retrouver une petite croissance de la recette constituée par les droits de mutation, mais pas au niveau de 2008. Il y a eu environ - 40 % entre 2008 et 2009, cela est vrai pour toutes les villes, et on pense retrouver quelque chose entre - 40 % et ce que l'on avait en 2008.

Les prix quant à eux continuent d'augmenter et par rapport au panier des Maires, lorsque le Conseil Municipal du 02 décembre 2009 a voté sur l'augmentation des tarifs des services publics, on a parlé pour la première fois du panier des Maires et donc on indique que lui est à peu près à 2,6 % en incluant les charges financières donc les taux d'intérêts qui diminuent, mais de 3,3 % si on enlève les intérêts des dettes. 3,3 % c'est beaucoup plus que l'inflation.

Monsieur FAIST indique que la ville essaie d'équilibrer le fonctionnement sans avoir recours à la reprise des résultats, mais elle verra ce qu'elle fera à ce moment là. Il faut également essayer de limiter le recours à l'emprunt au minimum. Toutefois, les hypothèses de travail resteront autant voir davantage restrictives concernant l'évolution des dépenses et à la fois prudentes et offensives sur les recettes pour lesquels les scénarios d'évolution notamment concernant la fiscalité restent ouverts à ce stade de préparation en fonction des besoins d'équilibrage et d'autofinancement et des scénarios d'éligibilité à d'éventuelles dotations complémentaires de l'Etat.

Voilà ce que voulait dire Monsieur FAIST en préambule du débat. Il ajoute que ces précisions ont également été données en Commission des Finances.

PLAN DE FINANCEMENT DU COMPLEXE DES CARDINETTES ARRETE à la DATE du 04 FEVRIER 2010			
DEPENSES en € TTC		RECETTES en €	
<b>Enfouissement, dévoiement de la ligne EDF</b>	<b>1 385 000</b>	<b>Conseil Général des Yvelines : ligne haute tension</b>	<b>1 000 000</b>
<b>Démolition du collège</b>	<b>538 200</b>	<b>Conseil Général des Yvelines : démolition collège</b>	<b>360 000</b>
		<b>Conseil Général des Yvelines</b>	<b>2 121 355</b>
		- dont Contrat Départemental	450 000
<b>Acquisitions foncières</b>	<b>672 164</b>	- dont autres subventions :	
		Plateaux EPS	270 000
Construction du complexe omnisports	9 823 559	Equipement matériel et mobilier	12 360
Travaux pris en charge par la CA des Deux rives	656 766	Salles multisports et polyvalente	1 020 000
<b>Part restant à la charge de la ville</b>	<b>9 166 793</b>	Aires d'athlétisme	298 707
		Parc paysager	25 795
<b>Equipement matériel et mobilier</b>	<b>250 000</b>	Acquisitions foncières	41 833
		Etude pré-diagnostic solaire	2 660
<b>Prestations intellectuelles (dont maîtrise d'œuvre)</b>	<b>1 121 261</b>	<b>Région Ile de France (Contrat Régional)</b>	<b>1 050 000</b>
		<b>Fédération Française de Football</b>	<b>25 000</b>
		<b>CNDS</b>	<b>550 000</b>
<b>Etude Pré-diagnostic Solaire</b>	<b>4 544</b>		
		Sous total Subventions	5 106 355
<b>Assurances chantier et Dommages Ouvrage</b>	<b>95 301</b>	<b>Ville d'Andrésy :</b>	
		Cessions immobilières	5 339 780
		FCTVA	1 609 973
		Emprunt (ou variation de trésorerie)	1 177 155
<b>Total Dépenses</b>	<b>13 233 263</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>13 233 263</b>

Madame CHATEAU donne lecture de sa déclaration :

**« Environnement financier, économique et social » DOB**

La présentation de l'environnement économique et social national que vous présentez ce soir en Conseil Municipal est issue de la *Loi des finances 2010* présentée par le ministère de l'Economie.

Nous aurions préféré une source moins politique et plus objective car l'analyse de la conjoncture économique que vous présentez aux Andrésiens demeure fortement optimiste et largement remise en cause par les économistes indépendants !

Ainsi, nous préférons la présentation bien plus objective et rigoureuse proposée par les économistes de l'INSEE sur l'état et les prévisions de croissance économique (dans leur *Note de Conjoncture*, datée de décembre 2009).

Nous pouvons y lire que la croissance du PIB français en 2010 serait « laborieuse ». Toujours selon l'INSEE, « la reprise de la demande serait lente » et « L'emploi marchand reculerait encore, car les entreprises continueraient de restaurer leur productivité. Le chômage poursuivrait de ce fait sa hausse jusqu'à la mi-2010, mais de façon moins rapide qu'au cours des trimestres précédents. »

Côté pouvoir d'achat, et contrairement à ce qu'affirme la majorité présidentielle, il « devrait ralentir au premier semestre 2010 : il serait amputé par un regain d'inflation ».

Enfin, sur le front du chômage, toujours selon l'INSEE, « après avoir perdu près de 260 000 emplois au premier semestre 2009, l'économie française en perdrait environ 110 000 au second semestre et autant au premier semestre 2010. ».

Ces rectificatifs nous semblent importants : comme vous le savez, la poursuite de la crise économique, la hausse du chômage et la perte de pouvoir d'achat au niveau national (et donc la relative inefficacité des actions économiques mises en œuvre par le Gouvernement) auront des impacts négatifs sur les collectivités locales, tant sur leurs recettes que sur leurs dépenses.

Nous souhaitons maintenant attirer l'attention de l'assemblée ici présente sur un certain nombre de points portant sur le budget de fonctionnement et les investissements de la ville d'Andrézy pour les années à venir et pour finir par des interrogations sur les ressources de la ville.

Au niveau du fonctionnement,

Première interrogation : le Conseil Général, a annoncé qu'il réduisait les subventions aux centres de loisirs et de vacances communaux pour des raisons budgétaires, le Conseil général n'aurait en effet plus un sou. C'est certain qu'en ayant jeté en 2009, 8 millions d'euros par les fenêtres pour un circuit de formule 1 fantôme, l'argent doit se faire rare et qu'il faut pénaliser les communes et les familles. Quelles sont les conséquences de cette décision pour la ville d'Andrézy ? Quelles vont être les conséquences pour les Andrésiens : doivent-ils s'attendre à une augmentation des tarifs des centres de loisirs ?

Deuxième interrogation : les Cardinettes.

Le parc sportif devrait entrer pleinement en service cette année. Vous estimez les coûts de fonctionnement à 500 000 € en année pleine. Comment comptez-vous le financer ? Cela se fera-t-il aux dépens d'autres services ?

Troisième interrogation : le Centre Communal d'Action Sociale. Nous vous avons interpellé l'année dernière sur la nécessité d'une augmentation de la subvention à cet organisme dans un contexte de crise économique et sociale forte. Celle-ci devrait rester une réalité pour de nombreuses personnes pour l'année à venir. Que comptez-vous faire ?

Quatrième interrogation : La Communauté d'agglomération a-t-elle prévu de mettre en place une dotation de solidarité ? Si elle fonctionne aussi bien que cela est écrit dans sa communication, les recettes doivent augmenter pour permettre cette dotation aux communes ou plutôt aurait pu car avec la stagnation des recettes fiscales qu'entraîne la réforme de la Taxe Professionnelle celle-ci paraît impossible aujourd'hui.

Sur les investissements.

Avant toute chose, nous aurions aimé avoir à notre disposition un tableau récapitulatif de tous les investissements envisagés sur la ville pour cette année et si possible pour les 3 prochaines années. Cela aurait nourri de façon beaucoup utile le débat.

En effet, si les choix ne seront faits que lors du vote du budget, vous devez travailler sur des hypothèses, et même avoir fait des choix comme le montre la délibération à venir sur la DGE. Si vous communiquiez ces propositions en commission et avant ce débat, nous pourrions, nous les conseillers municipaux vous faire part de nos avis. Mais ce n'est pas comme ça que cela fonctionne à Andrésy, les choix ne sont faits ni en commission ni au conseil mais par le bureau municipal, frustrant ainsi un certain nombre d'entre nous, et pas seulement dans l'opposition.

Nous reviendrons à l'occasion d'une délibération suivante sur le détail du programme des Cardinettes.

Pourtant, avec 3,5 millions d'euros de prévus pour ce programme, 1,2 millions d'euros prévus pour la deuxième phase des travaux de l'église et 183 500 euros de travaux prévus dans les écoles, la capacité de la ville à investir est fortement contrainte. Il ne doit pas rester grand-chose à part le renouvellement du matériel hors d'usage ?

Dans ce contexte, où investir ?

Il nous semble évident que s'il ne fallait investir que dans un seul axe, ce serait celui du développement durable, de façon à muscler un agenda 21 qui le mériterait amplement à l'approche de son premier anniversaire.

L'année dernière, il était inscrit au Budget 10 000 € pour le diagnostic énergétique des bâtiments. Où en est ce bilan ? A-t-il été réalisé ? Rappelons que cette démarche est aidée à hauteur de 65% par l'ADEME et le Conseil Régional. Aucune délibération demandant la subvention n'a été votée par le conseil municipal.

À cette occasion, pourrait être aussi engagée une démarche de Bilan Carbone, là encore fortement encouragée, et donc subventionnée par l'ADEME.

Ces deux démarches nous semblent prioritaires si l'on veut qu'Andrésy s'engage sur une démarche vertueuse de développement durable. D'autant plus que s'il fallait retenir une seule chose du sommet de Copenhague, c'est bien que l'action locale serait, dans un avenir

immédiat, plus efficace pour assurer la transition vers une société et une économie durable qu'un hypothétique accord entre États.

Mais il est vrai que le développement durable consiste à Andrésey à mettre des amendes aux propriétaires de chiens et des sens interdits dans les rues.

Nous nous étonnons de ne pas avoir vu dans le document de présentation du débat d'orientation budgétaire au moins ces deux réalisations.

Pas plus que nous avons vu la réalisation du diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux pour les handicapés pour lequel 15 000 € était prévu.

On voit bien les priorités municipales !

Autre point, pour les années à venir, il est plus que temps de poser la question de la création de nouveaux équipements sur la ville d'Andrésey. Si ce sont bien 300 logements qui sont construits sur les Coteaux de l'Hautil, comme annoncé en conseil communautaire en fin d'année 2009, les équipements de la ville seront-ils à même d'absorber cette augmentation de la population ? Dans son programme pour les régionales, la candidate que vous soutenez prévoit la réalisation de crèches près des gares. Prévoyez-vous d'en construire une ? Vu le manque de place d'accueils collectifs aujourd'hui, cela nous semble nécessaire d'en prévoir, quand Andrésey comptera 1000 habitants de plus.

Sur la question des ressources enfin car il faut toujours garder le meilleur pour la fin.

Concernant l'endettement, nous avons eu du mal à croire que vous ayez relu le document de synthèse remis à tous les conseillers municipaux.

Page 7, il est, en effet, indiqué que le potentiel financier de la ville d'Andrésey, c'est-à-dire sa capacité à dégager des recettes fiscales majorée des dotations de l'État, était en 2009 de 821€ par habitant.

Page 8, il est indiqué que l'endettement d'Andrésey s'élève début 2010 à 1136 € par habitant. Cela veut donc dire que la ville s'est endettée au delà de son potentiel financier, de plus de 300 euros.

Dans ces conditions, comment parler de gestion rigoureuse des finances communales ? De plus, comme le complexe sportif des Cardinettes n'est pas encore fini de payer, l'emprunt prévu ne doit pas être totalement réalisé, cet endettement va encore s'accroître en 2010.

En 2009, vous aviez bâti votre budget sur une hypothèse de baisse des droits de mutations de 20%. Dexia dans une note de conjoncture évoque 26 % à l'échelle de la France. J'allais vous demander quelle avait été la ressource, mais vous m'avez répondu. Quelle est l'évolution attendue de cette ressource pour l'année à venir ? Enfin, lors de votre discours des vœux 2010, vous affirmiez que « la fiscalité locale ne pouvait pas être une variable d'ajustements permanents » (repris par *Le Courrier des Yvelines* du 27/01/2010). Phrase oh combien censée et à laquelle tout le monde ne peut que souscrire.

Dans le texte qui nous a été proposé, il est écrit que les scénarios d'évolution, notamment concernant la fiscalité, restent ouvert à ce stade de préparation. La nuance est importante. La fiscalité locale sur Andrésey a déjà fortement augmenté lors de cette mandature. Il est peut-être temps d'arrêter les frais.

Autre message lors de vos vœux à la population :

« Pas d'augmentation des impôts cette année...des économies à faire, quitte à répartir autrement nos offres de service public ».

Qu'entendez-vous par là ?

On sait que les élections régionales ont lieu le 14 et 21 Mars prochain, le vote du budget étant fixé après le 25 mars : **Allons- nous assister à un « remake » de Mars 2008 ?**

-----

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'il a demandé à ce que les chiffres concernant les dépenses réelles engendrées par l'étude du circuit soient ressortis. Toutefois ce n'est pas à cette hauteur là.

Madame CHATEAU indique que le montant de 8 millions d'euros est mentionné dans la presse nationale.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'un communiqué du Conseil Général a été publié. Il répondra à Madame CHATEAU.

Pour revenir aux baisses de subventions concernant les Centres de Loisirs, Monsieur RIBAUT – Maire indique que le DOB du Conseil Général n'a pas encore eu lieu, et il ne voudrait pas anticiper. Effectivement, certaines personnes se sont « gausser » du fait que le Département n'avait plus de moyens. Toutefois, cela a été démenti par Le Président du Conseil Général dans un communiqué de presse. Ce qui va se passer c'est qu'il va y avoir un recentrage, Monsieur SCHMITZ en tant que nouveau Président a décidé de recentrer les dispositifs du département en matière de subventions, de contrats ruraux et départementaux et de tous les autres dispositifs. Ce recentrage a été proposé pour la préparation du DOB et donc pour la préparation budgétaire. Effectivement, est sortie tout d'un coup, cette histoire de centres de loisirs, mais ce n'est rien. C'est un des dispositifs par rapport à une multitude de dispositifs. Le Département dispose d'environ 30 à 35 dispositifs différents au delà des subventions. De plus, il précise qu'il n'est pas question de toucher aux subventionnements associatifs. En matière de budget, il y aura des recentrages et de nouveaux dispositifs.

Monsieur RIBAUT – Maire n'est pas étonné dans la mesure où le Département des Yvelines avait un certain confort financier et qu'il avait décidé de ne pas s'endetter depuis des années. La politique est en train de changer. Economiquement les droits de mutation sont effectivement de – 40 % aussi sur l'année 2009 avec un espoir, car depuis décembre cela redémarre bien. Toutefois, il est urgent d'être prudent. Dans la réforme de la Taxe Professionnelle et des taxes de manière générale, dont vient de parler dans le détail Monsieur FAIST, le Département perd une grande partie de la maîtrise de l'impôt et cela est un vrai problème. De plus, le taux de taxe professionnelle du Département est très faible. C'est le plus faible de tous les départements de l'Ile de France. C'est dommage il aurait fallu l'augmenter dans les dernières années. Aujourd'hui, elle est complètement fixée au seuil où elle est aujourd'hui. C'est un élément pénalisant pour l'avenir. De plus, à partir de l'année prochaine, cela sera au tour de la Taxe d'Habitation, elle ne sera plus prélevée par le Département qui n'aura plus la maîtrise des taux. Tout cela rend le Département un peu prudent, mais le Président du Conseil Général a fait taire les rumeurs relatives aux finances départementales qui en fait se portent bien.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'en matière du CCAS, il renvoie la discussion au DOB qui va avoir lieu pour le CCAS très prochainement.

Monsieur RIBAULT – Maire indique qu’en matière de dotation de solidarité communautaire, il existe une politique au niveau de la Communauté d’Agglomération qui consiste à dire qu’aujourd’hui nous ne rentrons pas dans une redistribution des finances de la Communauté d’Agglomération sans objectifs, sans justifications sur des projets précis. On investit beaucoup aujourd’hui sur notamment les projets de territoire, la création de zones économiques, l’achat de terrains, etc... mais aujourd’hui, on ne redistribue pas à travers des dotations de solidarités communautaires. C’est un avis unanime du Bureau de la Communauté d’Agglomération. On l’a reconfirmé dans le DOB cette fois-ci. Par contre, la Communauté d’Agglomération va aider les communes par exemple pour des travaux urgents de voiries, l’achat d’un bateau, l’achat à Carrières-sous-Poissy de « VANDERBILT » qui sera certainement demain un Centre Culturel, le projet du Parc aux Etoiles à Triel-sur-Seine ou les études des projets d’urbanisation des communes. Il y a des projets d’agglomération qui vont se mettre en route, mais il n’y a pas de politique de dotations de solidarité communautaire pour le moment.

Enfin, concernant les Conseillers Municipaux frustrés, Monsieur RIBAULT – Maire invite chaque Elu à le dire à Madame CHATEAU.

Concernant les projets de logements, Monsieur RIBAULT – Maire ne sait pas d’où sortent les chiffres annoncés par Madame CHATEAU. Peu importe, on n’est pas actuellement dans des chiffrages de logements. On est sur des visions d’aménagement.

Madame CHATEAU indique que c’est Madame MUNERET qui a annoncé ce chiffre en Conseil Communautaire.

Madame MUNERET sait très bien ce qu’elle dit et elle n’a certainement pas annoncé que l’on ferait 300 logements sur la ZAC des Belvédères. Elle demande à Madame CHATEAU de relire les comptes-rendus.

Madame CHATEAU précise que d’autres personnes qui étaient autour de la table ont également entendu ce chiffre.

Monsieur RIBAULT – Maire confirme que l’on n’a jamais voulu dire quoi que ce soit en matière de nombre de logements dans la mesure ou on ne sait pas encore où l’on va.

Monsieur FAIST indique que pour le moment, il n’y a pas de projet. On fait des études pour faire un projet.

Monsieur RIBAULT – Maire confirme que le nombre de logements sera déterminé au fur et à mesure que l’on avancera dans l’étude du projet.

Monsieur RIBAULT – Maire indique qu’il y aura bientôt le lancement d’un programme important sur l’Agenda 21. Il a fallu le construire. Il a fallu faire un cahier des charges, choisir un Cabinet d’Etudes, faire un processus comme il avait prévu de le faire et donc l’année 2010 sera pour Andrésy l’année de lancement d’une grande concertation sur le développement durable.

Concernant les Crèches, Monsieur RIBAULT – Maire confirme qu’aujourd’hui la ville a la capacité d’accueillir des enfants. Il ne faut donc pas dire des choses qui ne sont pas vraies. Andrésy a la capacité d’accueillir des enfants avec les différentes formules qui existent. Ce n’est pas aujourd’hui une priorité à Andrésy.

Madame WASTL indique que la ville pourrait proposer aux familles différents modes de garde, qu'ils soient collectifs ou individuels chez l'assistante maternelle.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que ces modes de gardent existent.

Madame WASTL indique qu'il n'y a que 15 places en collectif. Elle parle d'une crèche collective et pas du Multi accueil.

Madame PERROTO indique que dans le Multi accueil, il y a de la crèche collective. Toutefois ce qu'à voulu dire Monsieur le Maire, c'est qu'il y a aussi des Assistantes Maternelles indépendantes de la PMI et aujourd'hui, il y a de la place en PMI.

Madame WASTL indique que cela ne répond peut être pas aux besoins des parents ou à la demande des parents.

Madame PERROTO ajoute que peut être cela ne répond pas aux besoins des parents, mais cependant est-ce que la ville doit répondre à toutes les demandes. Il faut gérer correctement les affectations dans les structures municipales. Elle précise que Madame WASTL fait partie de la commission d'affectation et qu'elle peut constater qu'il n'y a pas beaucoup de refus. Certes, on a beaucoup de refus concernant les hors communes, car effectivement c'est un choix de la ville de ne pas prendre des enfants non Andrésiens. Les autres refus concernent les horaires qui ne correspondent pas, mode de garde démarrant avant 07 h 00 le matin ou se terminant après 20 h 00 le soir.

Madame WASTL maintient que c'est un choix de la commune de ne pas proposer un mode de garde collectif.

Monsieur RIBAUT – Maire répond pas plus que ce qui existe aujourd'hui.

Madame PERROTO indique que la construction d'une crèche a un coût et qu'ensuite il faut la faire fonctionner.

Madame WASTL répond que le coût est pour les familles qui y déposent leurs enfants.

Madame PERROTO indique que lorsqu'elle entend dire par certains Elus que les investissements proposés dans la DGE, notamment concernant l'aménagement des Ecoles, ce n'est pas la priorité, elle se demande ou est la cohérence avec la construction d'une crèche.

Monsieur RIBAUT – Maire revient sur la fiscalité. Il ne faut pas craindre quoi que ce soit. Monsieur FAIST a été particulièrement précis en Commission des Finances et ce soir dans ce débat de DOB. Effectivement si on peut se permettre de récupérer la Dotation Nationale de Péréquation, il pense qu'il faudra faire un petit effort, car c'est plusieurs milliers d'euros. Andrézy, ne peut pas se permettre de perdre une somme très importante, car elle est en limite de l'avoir ou parce que tout simplement il faudrait légèrement bouger le niveau des taxes. On ne peut pas refuser des milliers d'euros au motif que l'on est juste en limite. Ces études ont été faites avec le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye et la Préfète des Yvelines qui ont regardé les finances d'Andrézy. Clairement, il est historiquement, structurellement connu qu'Andrézy a une DGF extrêmement faible, car cela a été déterminé en 1970 et que l'on ne peut pas revenir dessus. Quelques communes autour d'Andrézy ont exactement le même problème : Conflans sainte-Honorine, Montesson ou Verneuil sur Seine. Andrézy est dans cette problématique là depuis très longtemps et toutes les autres dotations,

on ne peut pas les avoir, sauf peut être une où on est à la limite de l'avoir. Quelque part, il faut que l'on en reparle, si toutefois cela vaut l'intérêt d'en reparler. On gère de manière extrêmement maîtrisée et prudente les finances de la ville notamment pour récupérer des recettes. Depuis son premier mandat, le Maire précise que la ville a mis en place des actions extrêmement performantes pour obtenir de nouvelles recettes.

Monsieur FAIST indique que qualifier la note de conjoncture du Ministère des Finances votée en assemblée, de note de conjoncture politique, il en laisse à l'opposition l'entière responsabilité. Par contre, ce qui est plus intéressant pour la ville, sur son fonctionnement et sur le fonctionnement des Cardinettes, c'est que effectivement au départ quand on a étudié les Cardinettes, on s'est aussi préoccupé de combien cela allait coûter en fonctionnement et donc on a annoncé depuis le début que l'on pensait que ça devrait coûter de l'ordre de 500 K euros par an. Maintenant que l'on avance dans le temps, on pense pouvoir diminuer un peu cette somme, ce qui veut dire qu'en demie année comme cette année, on sera aux alentours de 200 K euros à peu près. Quand il dit que l'on demande aux services à périmètre constant de 2009 moins 5 % de fonctionnement donc un effort de moins 5 % c'est effectivement en partie pour financer ce surcroît de fonctionnement, et concernant la Dotation Nationale de Péréquation, c'est aussi une question qu'il faut se poser. Il rappelle que Monsieur le Maire a dit lors de la soirée des vœux qu'il fallait se poser la question de savoir si tous les services proposés par la ville étaient nécessaires dans le cadre des finances, car proposer des services supplémentaires cela veut peut être dire aussi abandonner d'autres services qui ont peut être moins d'intérêt ou qui sont moins prioritaires.

Monsieur FAIST précise que concernant les investissements, il a indiqué que serait inscrit la fin des Cardinettes et la tranche 2010 de l'Eglise. En dehors de cela, et compte tenu de ce qu'il a indiqué dans la maîtrise de l'endettement, les seuls investissements qui seront inscrits, ne seront que des investissements prioritaires et indispensables. Cela veut bien dire ce que cela veut dire, et c'est donc principalement de la mise aux normes, de l'entretien lourd qui vont être faits dans ce cadre là, sur les bâtiments ou matériels.

Concernant l'endettement, il pense que les Elus de l'opposition confondent un peu entre potentiel financier et capacité d'endettement, ce n'est pas tout à fait la même chose. Le potentiel financier est le potentiel que pourrait rapporter les impôts des gens ou des entreprises fiscalisables. C'est cela le potentiel financier, ce n'est pas l'ensemble des recettes de la ville et heureusement qu'il n'y a pas que cela. Le potentiel financier sert à déterminer sur la base fiscale en y appliquant les taux moyens nationaux, qu'est ce que donnerait l'application des taux moyens nationaux sur les bases fiscales connues. Cela donne le potentiel financier de la collectivité. Pour l'endettement, il est largement inférieur à ce que certains Elus de l'opposition annonçaient dans leur tribune. Moyennant quoi, cela reste l'endettement moyen des villes de notre strate. Même si Andrézy est un peu plus pauvre, cela reste l'endettement moyen, sachant qu'il a été notamment généré par un emprunt relais qui sera remboursé dans les trois ans à venir.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.), prévu aux articles 11 et 15 de la loi du 6 février 1992, est codifié dans le Code général des collectivités territoriales à l'article L.2312-1 : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget. S'il y a bien délibération, celle-ci n'intervient que pour donner acte à l'exécutif d'avoir organisé le débat dans le délai.

## A. INTRODUCTION

### A.1 Principe du D.O.B. :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.), prévu aux articles 11 et 15 de la loi du 6 février 1992, est codifié dans le Code général des collectivités territoriales à l'article L.2312-1 : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, l'exécutif restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget. S'il y a bien délibération, celle-ci n'intervient que pour donner acte à l'exécutif d'avoir organisé le débat dans le délai.

### A.2 Exposé des objectifs du D.O.B. :

- Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble.
- Il permet également de débattre des choix budgétaires, de leurs priorités et des modifications à envisager par rapport aux budgets antérieurs. Il fixe les orientations générales à retenir pour l'année considérée voire pour les exercices suivants.
- Avant d'établir le programme pour 2010, il convient de rappeler succinctement la situation générale du pays c'est-à-dire le contexte financier, économique et social et de souligner les spécificités locales. Il sera ensuite réalisé un diagnostic établi à partir d'une analyse financière rétrospective menée sur les comptes administratifs.
- A compter de ces éléments, seront proposés les principes retenus pour le budget 2010.

### A.3 Calendrier 2010

La préparation du budget 2010 est entrée dans sa phase active à la fin du mois de novembre 2009, ce qui nous permet d'avoir une connaissance relative, dès les premiers stades de préparation, d'un certain nombre d'hypothèses de travail ayant un fort impact sur le budget 2010 : évolutions externes (environnement économique en pleine évolution, réforme de la taxe professionnelle...) et interne (avancement du projet de complexe sportif notamment).

Nous sommes actuellement dans une phase d'arbitrage et de choix pour aboutir à l'équilibrage du budget et aux choix définitifs des investissements à réaliser qui devront intervenir entre ce débat et le vote du budget par le Conseil Municipal avant le 15 avril 2010 (date butoir limite fixée par l'Etat pour 2010 et 2011, compte tenu de la réforme de la Taxe Professionnelle).

Le décalage de ce vote en mars, induira la connaissance du résultat 2010 et donc la possibilité de l'affecter, ainsi que les bases fiscales ce qui permettra en même temps de voter les taux des trois taxes restant à la Commune.

## B. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Précisons en préambule que le cadre général de cette préparation budgétaire s'inscrit dans les engagements pris par l'équipe majoritaire actuelle : maintenir la politique de rigueur budgétaire, poursuivre les recherches de financement et d'économies, maîtriser le fonctionnement des services.

### B.1 L'environnement financier, économique et social

(Extrait de la loi de finances 2010 et de la première loi de finance rectificative)

Le déclenchement en septembre 2008 d'une crise financière internationale très grave s'est traduit par une récession mondiale sans précédent à l'hiver 2008-2009. Du 2<sup>e</sup> trimestre 2008 au 2<sup>e</sup> trimestre 2009, la contraction de l'activité a été brutale en Allemagne (- 5,9 %) et au Royaume-Uni (- 5,5 %), plus contenue en Espagne (- 4,2 %) et aux États-Unis (- 3,9 %) et significativement plus limitée en France (- 2,8 %).

Ces évolutions inédites reflètent l'influence de l'assèchement rapide des marchés interbancaires et d'un krach boursier à l'automne 2008, puis de l'effondrement de la confiance des entrepreneurs et des ménages conduisant à un décrochage de l'investissement des entreprises, un déstockage massif et une chute historique du commerce mondial (- 20 % entre septembre 2008 et février 2009).

Le chômage augmente aujourd'hui dans presque tous les pays. Aux États-Unis, près de 3,5 millions d'emplois ont été détruits depuis le début de l'année. En zone euro, le taux de chômage atteint 9,5 % en juillet, alors qu'il était encore de 7,5 % en juin 2008.

Des politiques budgétaires et monétaires massivement expansionnistes ont partout été mises en oeuvre. Les banques centrales ont adopté des politiques monétaires « non orthodoxes » réservées aux situations de crise grave. Les pouvoirs publics ont mis en oeuvre des plans de relance puissants et laissé fonctionner les stabilisateurs automatiques.

Au 2<sup>e</sup> trimestre, l'évolution du PIB mondial s'est infléchie favorablement. Les baisses d'activité enregistrées au printemps ont souvent été beaucoup plus contenues qu'au début de l'année. L'activité en zone euro s'est pratiquement stabilisée au 2<sup>e</sup> trimestre (- 0,1 % après - 2,5 % au 1<sup>er</sup> trimestre). Les tensions sur les marchés financiers ont sensiblement diminué.

En France, le PIB a augmenté de + 0,3 % au 2<sup>e</sup> trimestre, après - 1,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre. Cette sortie de récession reflète notamment les effets favorables de la prime à la casse sur la production automobile, des mesures de justice mises en oeuvre par le Gouvernement sur le pouvoir d'achat des ménages (qui a progressé de + 1,1 % au 2<sup>e</sup> trimestre) et d'une amélioration globale du contexte international.

À l'été, la dégradation du marché du travail a été un peu plus modérée qu'en début d'année. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2009, la hausse du nombre d'inscrits à Pôle Emploi était en moyenne de 25 400 par mois, soit nettement moins qu'au 1<sup>er</sup> trimestre (81 200 par mois en moyenne). Cette inflexion reflète notamment les effets des mesures prises par les pouvoirs publics : soutien renforcé à l'activité partielle qui a bénéficié à 319 000 personnes au 2<sup>e</sup> trimestre – soit 160 000 de plus qu'au 1<sup>er</sup> trimestre, plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, extension des contrats de transition professionnelle...

Au 3<sup>e</sup> trimestre, la montée en charge des effets du plan de relance devrait une nouvelle fois soutenir l'activité. Le climat des affaires se redresse progressivement dans l'industrie et les services. Le déstockage semble parvenu à son terme. Après plusieurs mois de hausse, la pause de la consommation des ménages à l'été paraît pour l'essentiel refléter des facteurs techniques. Le versement de l'allocation de rentrée scolaire et la mesure temporaire de réduction d'impôt sur le revenu pour les familles à revenus modestes contribueraient à soutenir la consommation à l'automne.

Les prévisions pour 2009-2010 tablent sur une amélioration graduelle de l'environnement international. Le commerce mondial recommencerait à augmenter (+ 4,1 %, après - 15,7 % en 2009). Les pays asiatiques tireraient profit des effets du plan de relance chinois. L'activité aux États-Unis serait soutenue par la demande publique alors qu'un redressement rapide de la consommation et de l'investissement privés serait moins assuré. En zone euro, la sortie de crise serait graduelle : la progression de l'activité, exprimée en moyenne annuelle, redeviendrait positive mais demeurerait très contenue. Au total, la demande mondiale adressée à la France se stabiliserait en 2010 (+ 2,8 %, après - 16,0 % en 2009).

Compte-tenu du contexte de reprise de l'activité économique, le projet de loi de finances rectificative pour 2010 a relevé son hypothèse de croissance du PIB pour 2010 à + 1,4% (contre 0,75% pour le PLF 2010 initial). En effet, l'amélioration du climat économique est confirmée par un nouveau taux de croissance positif en France au 3<sup>e</sup> trimestre 2009, en raison notamment du rebond du commerce international mais aussi de la relative résistance de la consommation des ménages, en territoire positif par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2008 ce qui est une exception parmi les pays développés. Par ailleurs, l'INSEE prévoit une stabilisation de l'investissement des entreprises pour cet hiver. Cependant, ce climat d'amélioration globale de l'économie n'est pas suffisant pour mettre fin à une situation qui demeure difficile sur le marché de l'emploi, bien que la hausse du nombre de demandeurs d'emploi ait nettement ralenti par rapport au début de la crise.

Dans ce contexte et compte tenu d'une reprise relativement faible et d'une sortie en douceur des politiques de soutien monétaire actif de la part des banques centrales, l'inflation devrait rester modérée et atteindre 1,2% en 2010, malgré le retour d'une certaine tension sur le marché des matières premières.

L'impact de cet environnement économique sur la situation financière de la ville devrait donc, outre l'effet global du climat économique et social sur les finances de la ville, principalement se concentrer sur les points suivants :

- Des conditions d'accès au crédit qui demeureront relativement favorables : en effet, la baisse des taux d'intérêt a été remarquable en 2009, notamment du fait de politiques monétaires actives de la part des banques centrales, et malgré la forte hausse des marges bancaires. Ce niveau modéré des taux d'intérêt devrait se poursuivre en 2010, avec une remontée progressive qui pourrait être en partie compensée par la poursuite de la baisse des marges bancaires entamée à la fin de l'année 2009.
- Une poursuite de la pression sur certaines recettes de fonctionnement, notamment des droits de mutation qui devraient cependant connaître une évolution positive après une forte baisse de l'ordre de - 40 % en 2009.

## B.2 Loi de Finances 2010 et impact de certaines autres lois ou règlements

### B.2.1 La Loi de Finances pour 2010

Dans ce cadre, les éléments qui concernent les collectivités locales dans la Loi de Finances 2010, sont marqués par une progression très faible des concours de l'Etat de seulement 0,6% (soit la moitié de l'inflation prévisionnelle) en excluant le FCTVA, ce dernier sortant de l'enveloppe normée.

Il faut tout de même noter, concernant les dotations de l'Etat, que plusieurs mesures viennent diminuer encore davantage cette progression. En effet, au sein de l'enveloppe normée, Andrésey ne bénéficie que de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui connaît une évolution encore plus faible : +0,6% pour la dotation de base et **-3,5%** pour le complément de garantie. En conséquence et de manière globale, les dotations de l'Etat pourraient être, pour Andrésey, en légère baisse pour l'année 2010 par rapport à 2009.

La revalorisation des bases d'imposition de 1,2% permet quant-à elle d'attendre une évolution similaire des recettes des impôts locaux, à taux constants. Il faut noter que cette évolution était de 2,5% en 2009. L'évolution de la ressource fiscale, à taux constant, sera donc moins dynamique.

### **La suppression de la Taxe Professionnelle**

La principale mesure inscrite dans la loi de finances pour 2010 intéressant les collectivités locales concerne la réforme de la taxe professionnelle.

La TP est remplacée par une contribution économique territoriale (CET) à deux composantes :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE), fondée sur les bases foncières et acquittée par les exploitants.
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux – fixé au niveau national – sera progressif, allant de 0% pour les entreprises de moins de 500 000 € de chiffre d'affaires à 1,5% pour les entreprises de plus de 50 M€ de chiffre d'affaires.
- L'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), frappant les activités non délocalisables (énergie, télécoms, transport ferroviaire) pour limiter le gain correspondant à la suppression de la TP.

Au total, cette réforme entraîne un gain fiscal global pour les entreprises de 6,3 milliards d'euros en régime de croisière (12,3 milliards d'euros en 2010). Afin que cet allègement ne pèse pas sur les collectivités territoriales, trois mesures compensatoires sont notamment prévues :

- le transfert aux collectivités de certaines recettes perçues auparavant par l'Etat, notamment la taxe sur les surfaces commerciales (« Tascom ») concernant le « bloc communal » (Communes et EPCI) ;
- la création d'un fonds pour garantir qu'il n'y ait pas de collectivité perdante : le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), qui écrête les recettes des collectivités gagnantes par la réforme au profit des collectivités perdantes. En effet, sans le FNGIR, l'application de la réforme aurait pu aboutir à d'importantes pertes de ressources pour certaines collectivités.
- le transfert au « bloc communal » des parts départementale de TH et régionale de TFPNB.

L'année 2010 est une année de transition : alors que les entreprises seront d'ores et déjà imposées selon le nouveau système, les collectivités locales percevront une compensation-relais en lieu et place de la TP. Cette compensation assurera à chacune d'entre elles un produit égal au produit de taxe professionnelle perçu en 2009, ou bien au produit obtenu en appliquant aux bases de TP de 2010 le taux de TP de 2008 en vigueur sur le territoire de la collectivité, si ce montant est supérieur.

La réforme entrera ainsi réellement en application en 2011 pour les collectivités locales. Cette réforme ne touchera pas directement et immédiatement Andrésy, du fait du transfert de cette ressource, en 2006, à la communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine. Notre EPCI percevra donc à compter de 2011 un nouveau panier de ressources défini ci-dessus en remplacement de la TP : CFE, CVAE et IFER, TASCOS, ainsi que la TH part départementale.

Notre commune ne serait donc pas impactée, à l'exception notable du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, perçu par Andrésy, et qui avait pour principe général, à l'échelle départementale, d'assurer une péréquation entre les collectivités bien dotées en TP, et celles qui l'étaient moins, comme Andrésy qui en bénéficiait.

Concernant l'avenir de cette ressource importante pour Andrésy (633 000 € en 2009), on semble se diriger pour 2011 vers son remplacement par un autre système de péréquation, en articulation avec les différents systèmes de garantie mis en place dans le cadre de la réforme. Concernant l'exercice 2010, les recettes des FDPTP sont gelées à leur montant de 2009, les Conseils Généraux demeurant libre de leur ajustement concernant les communes dites défavorisées, dont Andrésy fait partie et au titre duquel statut nous percevons ce fonds. On peut donc supposer que cette ressource, en 2010, devrait se maintenir à peu près au même niveau qu'en 2009.

Enfin ajoutons que la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, qui ressortirait gagnante de la réforme selon les premières simulations, serait donc écrêtée au profit du FNGIR et devrait conserver son niveau de ressources d'avant réforme. En effet, le

transfert notamment de la part de la taxe d'habitation perçue auparavant par le département, ainsi que le prévoit la réforme, lui apporte une augmentation notable de ses ressources avant écrêtement. Notons au passage que, comme tous les EPCI, notre communauté d'agglomération deviendra de fait, à compter de 2011, un EPCI à fiscalité mixte et non plus à TPU comme cela était le cas.

### **La taxe carbone**

Dans un contexte de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, il a été décidé de mettre en place une taxe carbone (également appelée contribution carbone), sous la forme d'une taxe additionnelle sur la consommation des énergies fossiles. Elle est fondée sur le contenu en carbone des produits taxables et calculée à partir d'un prix pour la tonne de carbone fixé à 17 euros en 2010. Ce tarif a vocation à évoluer chaque année.

L'ensemble des acteurs de l'économie serait soumis à cette taxe, dont les collectivités locales à travers notamment leurs dépenses en matière de combustibles et carburants. En accompagnement de ce dispositif, il est créé un crédit d'impôt sur le revenu forfaitaire destiné à compenser aux ménages le montant de la taxe carbone. Les collectivités locales n'étant pas soumises à l'impôt sur le revenu, elles ne peuvent bénéficier de cette redistribution de la taxe : cependant, un fonds de compensation à destination des collectivités devrait être créé, afin d'encourager ces dernières à investir dans le domaine des économies d'énergie.

Bien que cette mesure ait été rejetée dans sa forme initiale par le Conseil Constitutionnel, une nouvelle version sera présentée et rien n'indique à ce stade que puisse être remis en cause le principe d'assujettissement des collectivités locales, avec une date prévisionnelle d'entrée en vigueur du dispositif au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Des simulations approfondies doivent être menées pour estimer le coût potentiel de cette mesure pour la ville.

#### **B.2.2 Autres mesures**

La poursuite et l'augmentation du prélèvement opéré sur les Communes au titre de la loi SRU et autres dispositions en faveur du logement social, continue à concerner notre commune même si la réalisation de 5 logements sociaux nous a permis en 2009 de déduire certaines dépenses supportées par la Ville, ramenant à zéro ce prélèvement. En 2010, toujours du fait des cessions immobilières réalisées par la municipalité en vue de réaliser des logements sociaux, Andrésy devrait encore éviter le prélèvement SRU.

La loi « SRU » (Solidarité et Renouvellement Urbain) est entrée en vigueur en 2002. Tout en réaffirmant que l'un des principes de cette loi, celui de mixité sociale est justifié et doit être maintenu, son inadaptation à la réalité du terrain, dans la limite des frontières de chaque commune, aussi bien en gestion du droit des sols qu'en quota de logements sociaux ou même sur les critères de qualification de « logement social » est patente notamment à Andrésy. De même, rappelons que le projet immobilier mesuré proposé par la ville comprend 18 logements sociaux qui diminueront à terme cette pénalité. De plus, la ville a contractualisé avec le département un CDOR (Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle) qui permet de programmer le nombre et le type de constructions à la mesure d'Andrésy tout en obtenant des financements exceptionnels pour équiper la ville. Ces éléments nous permettent de conserver sur la ville l'indemnité qui nous est imposée, pour faire des investissements et pour réaliser

dans de l'ancien des logements sociaux. De même, le lancement d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) au niveau de notre Communauté d'Agglomération, nous permettra quand il sera effectif de conserver cette somme pour notre territoire.

Concernant les charges de personnel, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) augmente de manière automatique (du fait du Statut de la FPT) la masse salariale des collectivités, en dehors de toute revalorisation du point d'indice. L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) représente une augmentation de l'ordre de 4% de la masse salariale à effectif constant. L'évolution effective des charges de personnel est cependant inférieure à ce GVT, du fait d'une maîtrise accrue des effectifs permanents et temporaires de la ville. Cette maîtrise continue est à moyen terme une condition indispensable sinon suffisante du maintien des capacités d'investissement et de la santé financière de la commune.

### C. ETUDE FINANCIERE D'ANDRESY

Si le transfert de la Taxe Professionnelle à la Communauté d'Agglomération nous a protégé de ses variations importantes sur notre territoire ces dernières années, et nous écarte aujourd'hui des effets potentiels de sa réforme, sa faiblesse structurelle sur notre commune continuera à marquer le profil des recettes fiscales d'Andrésy, dans la mesure où cette faiblesse de la TP est prise en compte dans la compensation financière des compétences transférées à notre EPCI. Ainsi, le potentiel financier, qui est un indicateur de la capacité de la ville à générer des recettes, fiscales (indépendamment des taux votés) et en termes de dotations de l'Etat, est de 821 euros/habitant en 2009, contre 1311 euros/habitant dans la strate au niveau de l'Ile de France (soit 37% de moins que la moyenne régionale de la strate).

Concernant les dotations de l'Etat, nous l'avons vu auparavant, l'évolution n'est pas favorable à notre ville ; les droits de mutation devraient par contre connaître une évolution positive, bien qu'il faille rester également prudent dans ce domaine.

Ainsi, tout autant que le niveau d'endettement dans l'absolu, la préservation des capacités d'autofinancement de la commune sera donc un enjeu majeur de l'exercice 2010 et des prochaines années, ce qui nous incite toujours à poursuivre et accentuer les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement d'une part, et de recherche de subventions d'autre part.

C'est dans ce cadre que les différents services de la ville sont sollicités pour fournir un réel effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant, afin de préserver les finances de la ville tout en intégrant les dépenses de fonctionnement nécessaires à la mise en service du complexe sportif des Cardinettes. C'est également dans cette perspective que sera poursuivie la maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel à un rythme inférieur au GVT.

Toutefois, l'évolution indépendante de notre volonté de certaines charges : masse salariale, énergie, fluides, mode de gestion de la petite enfance imposé par la CAF, font que l'augmentation « contrainte » de nos dépenses demeure tendanciellement supérieure à celle de nos recettes.

C'est pourquoi, au côté de la recherche constante de recettes complémentaires, la maîtrise et la rationalisation de nos dépenses de fonctionnement restent notre préoccupation majeure. Rappelons que, pour une Commune de notre taille, nous ne vivons pas au dessus de nos

besoins : nos dépenses réelles de fonctionnement totales sont, par habitant, équivalentes à celles des villes de notre strate.

### C.1 Capacité de financement et d'endettement :

Compte tenu des investissements réalisés au cours des derniers exercices, et comme annoncé dans les précédents DOB et budgets, la ville a progressivement augmenté son endettement jusqu'à la fin du mandat précédent pour prendre en compte la part restant à la commune du financement des investissements exceptionnels tels que l'ensemble des restaurants scolaires, la voie majeure (rue du Gal Leclerc) et le parc éducatif, sportif et de loisirs des Cardinettes.

Au début de l'exercice 2010, la dette de la ville s'élève à environ 1136 € par habitant. Il doit être noté que l'accroissement de l'endettement sur l'exercice est intégralement dû à la mobilisation partielle de l'emprunt-relais contracté pour cause de décalage dans le temps des recettes attendues de certaines opérations immobilières, dans le cadre du financement du complexe sportif des Cardinettes. Notre endettement de long terme, en dehors de cet emprunt, a donc été réduit en 2009 à hauteur du capital remboursé annuellement sur les emprunts précédents.

Par ailleurs, la mobilisation de cet emprunt-relais devrait se poursuivre en première partie de l'exercice 2010, quoique au-dessous du montant maximum autorisé par le contrat. Ensuite, à la faveur des recettes liées aux cessions, aux soldes des subventions et au FCTVA, le remboursement de cet emprunt pourra largement s'amorcer. Rappelons la relative faiblesse du coût pour la ville de cet emprunt-relais, à une période où les taux d'intérêts sont au plus bas (- 1% marge incluse en moyenne).

Bien que notre capacité d'autofinancement, stable ces dernières années, soit dorénavant sous pression du fait notamment de la faiblesse de nos recettes de fonctionnement, notre marge d'autofinancement continue de bénéficier des nombreuses ressources alternatives aux emprunts et décidées par la ville. Néanmoins, avec un recours à l'emprunt réduit au minimum, l'enjeu d'une section de fonctionnement fortement maîtrisée et à même de fournir un autofinancement suffisant sera une préoccupation récurrente pour les exercices budgétaires à venir.

Ces paramètres influencent donc logiquement et fortement le cadrage financier de la préparation du budget primitif 2010, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

### C.2 Autres capacités de financement des investissements :

Nous avons engagé dès notre arrivée une politique de recherche systématique de subventions. Celle-ci a commencé à porter ses fruits dès 2002, a été nettement renforcée lors des exercices suivants et devrait bien sûr se poursuivre en 2010. A titre d'exemple, le projet de complexe sportif des Cardinettes est subventionné dans sa globalité à hauteur de 37%.

Par ailleurs, et cela est particulièrement appréciable dans le financement du complexe sportif, la ville a signé la convention avec l'Etat permettant d'avancer de un an la perception du FCTVA, réduisant le décalage entre ce dernier et les dépenses d'investissement génératrices à un an. Ce dispositif sera pérennisé en 2010, les dépenses d'investissement ayant atteint l'objectif fixé dans la convention.

### C.3 Mise en perspective des finances de la commune d'ANDRESY

#### C.3.1 Perspectives générales

Compte tenu des opérations lancées qui doivent être poursuivies et terminées (notamment le complexe des Cardinettes et la rénovation de l'église), la ville devra limiter ses nouveaux investissements à l'entretien et la rénovation indispensable de son patrimoine qui lui paraissent prioritaires. C'est pourquoi la préparation budgétaire en termes d'investissement sera significativement contrainte en 2010 par un fort objectif de maîtrise.

Cette modération des dépenses d'investissement n'exclut en rien une nécessaire maîtrise des postes budgétaires en fonctionnement et notamment sur le poste achat ainsi qu'un contrôle strict sur le poste charge de personnel tout en recrutant les compétences nécessaires à une ville d'environ 13 000 habitants et en poursuivant l'application de l'Agenda 21. C'est dans ce cadre qu'a été conduite la préparation budgétaire. Les dépenses de fonctionnement devraient être au maximum maintenues, à périmètre constant, à leur niveau de 2009 moins 5 %.

#### C.3.2 Le budget 2010 :

En 2010, comme les autres années notre budget de fonctionnement voit des augmentations de dépenses ou des diminutions de recettes souvent indépendantes de notre volonté :

- Le Glissement Vieillesse Technicité de la masse salariale

Cette évolution de l'ordre de 4% par an, représente, à effectifs constants, l'accroissement de la masse salariale due à l'ancienneté, aux avancements d'échelon et de grade notamment. Nous continuerons dans la mesure du possible à maintenir une évolution de nos charges de personnel inférieure au GVT, comme cela a été globalement le cas les années précédentes.

- La diminution en valeur absolue de notre DGF

A ce titre, précisons que les dotations reçues par les différentes collectivités de notre strate dans les Yvelines varient fortement en termes de montant par habitant. Cette variation est due à deux phénomènes distincts :

D'une part la DGF s'accompagne de dotations complémentaires : Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), Dotation Nationale de Péréquation (DNP), Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF). Or Andrésy n'est actuellement éligible à aucune de ces dotations, malgré un potentiel financier inférieur aux autres communes. Mais alors que la DSU et le FSRIF (pourtant obtenu en 2005) semblent hors d'atteinte, la DNP semble accessible car cette dotation a pour objet d'aider les communes ayant un faible potentiel financier.

Des simulations sont donc en cours pour déterminer les conditions d'éligibilité, notamment au regard des taux d'imposition : en effet, en plus d'améliorer les capacités d'équilibre et de financement de la ville, l'accroissement de l'effort fiscal est une variable qui intervient dans l'éligibilité de la ville à la DNP. L'obtention de la DNP permettrait de corriger en partie la faiblesse du potentiel financier de la ville.

Notons enfin que pour 2010, dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, la notion de potentiel financier des communes, ainsi que les dotations qui en dépendent, restent inchangés, dans l'attente de conclusions opérationnelles d'évolution pour 2011.

D'autre part, la DGF elle-même est composée d'une dotation de base et d'un complément de garantie. L'étude approfondie de ce dernier, reflétant les compensations des réformes successives des modes de calcul de la DGF, devrait nous permettre de comprendre sa dispersion, en valeur par habitant, entre les différentes communes de la strate.

- La reprise modérée des droits de mutation.

Ceux-ci ont connu une chute spectaculaire en 2009. Nous tablons sur un redressement modéré en 2010 grâce à la reprise des transactions immobilières, sans toutefois retrouver le niveau de 2008.

- La progression des prix des services et des matières premières

Le dernier indice paru du Panier des Maires, indique une progression annuelle, au second trimestre 2009, de 2,6% (3,3% hors charges financières). Rappelons que cet indice mesure l'évolution du prix des charges auxquelles sont confrontées les communes, et notons par ailleurs que cette évolution reste supérieure à celle de l'inflation, contrairement à celle des dotations de l'état.

Dans le cadre des investissements courants, les choix, après mise de priorité par les services et donc tous prioritaires vont donc s'avérer difficiles, avec une forte restriction des investissements hors projets en cours de finalisation (Cardinettes, rénovation de l'église).

Nous travaillerons enfin sur les différents équilibres et arbitrages d'ici le vote du budget prévu fin mars, avec la volonté, tout en intégrant la mise en service du complexe des Cardinettes, d'atteindre si possible l'équilibre de fonctionnement sans qu'il soit nécessaire de reprendre les résultats, et de limiter le recours à l'emprunt au minimum.

#### **D. CONCLUSION**

Le budget 2010, voté au mois de mars de cette même année, restera un exercice d'équilibre des recettes et des dépenses très difficile compte tenu de la faiblesse de nos recettes, accentuée par le contexte national et international et par la baisse des dotations de l'Etat, et ce malgré l'absence d'impact direct, pour 2010, de la réforme de la Taxe Professionnelle.

La nécessaire maîtrise des investissements nouveaux associée à la progressive décrue du recours à l'emprunt-relais sur le projet des Cardinettes, devrait permettre d'atteindre l'objectif d'une stabilisation sur l'année de l'endettement global de la ville.

En conséquence, les hypothèses de travail resteront autant voire davantage restrictives concernant l'évolution des dépenses, et à la fois prudentes et offensives sur les recettes, pour lesquelles les scénarios d'évolution, notamment concernant la fiscalité, restent ouverts à ce stade de préparation, en fonction des besoins d'équilibrage et d'autofinancement, et des scénarios d'éligibilité à d'éventuelles dotations complémentaires de l'Etat.

Pour mémoire, rappel de l'évolution des dépenses et des recettes du budget principal pour la commune d'Andrésy, hors restes à réaliser : ci-joint en annexe les tableaux annexés lors du vote des comptes administratifs 2006, 2007 et 2008.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions prévues à l'article 11 de la Loi d'Orientation du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, l'examen du budget doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Adjoint aux Finances, à la Communication et aux Nouvelles Technologies et les interventions des Conseillers Municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 VOIX POUR</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR**

DECIDE

**Article unique** : de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2010 du Budget Principal.

**06 - DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010**

Rapporteur : Monsieur FAIST,

Monsieur FAIST donne lecture du projet de délibération et précise qu'il faut apporter une correction en changeant la date de 2009 par 2010 dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe.

Monsieur FAIST indique qu'il n'y a pas d'investissements lourds prévus et il n'y aura pas de changement concernant la taxe. L'objectif étant de continuer à désendetter ce budget pour permettre de réaliser les derniers investissements qui devront avoir lieu quand l'Agence de bassin reprendra le subventionnement des opérations. Globalement aujourd'hui, on n'est pas au niveau de faire des opérations, mais on veut désendetter le budget pour pouvoir financer des opérations futures.

Madame CHATEAU fait remarquer que Monsieur RIBAUT est Maire depuis 9 ans, et que cela fait donc 9 ans que l'assainissement est toujours au point mort. Il n'y a aucune opération d'envergure de réalisée alors que certains Andrésiens ne sont pas encore reliés à l'assainissement collectif alors qu'ils devraient l'être. Madame CHATEAU ne citera pas les rues car Monsieur le Maire les connaît aussi bien qu'elle. C'est de l'inertie totale ainsi que du désintérêt pour ce service pourtant si important pour les Andrésiens.

Madame CHATEAU précise que le texte de la délibération est exactement le même que l'année dernière, la preuve avec le non remplacement de 2009 par 2010.

Monsieur RIBAULT – Maire rappelle que les villes ne pouvaient plus être subventionnées si elles n’avaient pas réalisé leur plan d’assainissement et Andrézy l’a fait, en distinguant l’assainissement collectif de l’assainissement particulier. L’Agence de l’eau qui apporte les subventions, pour le moment a concentré toutes ses aides et ses subventions sur la création des grandes usines d’épuration, c’est pourquoi pour le moment on n’est pas subventionné sur les opérations d’assainissement collectif et c’est pour cette raison, la ville ne fera pas de nouveau programme d’assainissement tant qu’elle ne sera pas de nouveau subventionnée. Aujourd’hui, l’Agence de l’Eau n’a toujours pas réouvert ses subventions aux communes comme elles étaient avant, et donc cela continue à poser des problèmes aux communes et notamment à Andrézy qui ne peut pas avancer sur son programme.

Monsieur MARQUE indique que pendant cinq ans, il y a eu la mise en conformité du réseau séparatif qui a été fait et cela a été gelé car c’est de la création et cela coûterait cher à la ville, si elle n’était pas subventionnée par l’Agence de l’Eau.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire indique que le Débat d’Orientation Budgétaire (D.O.B.), prévu aux articles 11 et 15 de la loi du 6 février 1992, est codifié par le Code Général des Collectivités Territoriales à l’article L.2312-1 : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l’examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l’article L.2121-8 ».

Le Débat d’Orientation Budgétaire n’engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, l’exécutif restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget. S’il y a bien délibération, celle-ci n’intervient que pour donner acte à l’exécutif d’avoir organisé le débat dans le délai.

Le budget d’assainissement sera identique à celui des années précédentes, suite à la réalisation du schéma d’assainissement de la ville. Il s’agit maintenant d’élaborer un règlement d’assainissement permettant de fixer un cadre aux différents contrôles et mises en conformité nécessaires.

Indépendamment des travaux d’entretien et de résolution de problèmes d’assainissement locaux et sous-réserve de subventions de la part de l’Agence de l’Eau, la réalisation de nouvelles extensions de réseaux pourra ensuite être enclenchée. Ces travaux, en l’état actuel de la programmation, ne devraient pas nécessiter de recours à l’emprunt : en effet, n’ayant toujours pas de nouvelles de l’Agence de l’Eau sur les subventions éventuelles, il n’est pas prévu en 2010 d’engager des opérations lourdes sur la commune.

Il est donc envisagé d’inscrire au budget Assainissement, d’une part les montants d’entretien ou de travaux permettant les mises en conformité nécessaires et le gros entretien des réseaux, d’autre part la poursuite du remboursement des emprunts.

Pour mémoire, rappel de l’évolution des dépenses et des recettes du budget assainissement pour la commune d’Andrézy, hors restes à réaliser : ci-joint en annexe les tableaux annexés lors du vote des comptes administratifs 2006, 2007 et 2008.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu’en application des dispositions prévues à l’article 11 de la Loi d’Orientation du 06 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République, l’examen du budget doit être précédé d’un Débat d’Orientation Budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Adjoint aux Finances, à la Communication et aux Nouvelles Technologies et les interventions des Conseillers Municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

**MAJORITE (EPA)            26 VOIX POUR**  
**OPPOSITION (AC)        05 VOIX POUR**  
**GROUPE (AAV)            02 VOIX POUR**

**Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR**

#### DECIDE

**Article unique** : de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2010 du Budget Assainissement.

**07 - MODIFICATION de l'AUTORISATION de PROGRAMME et des CREDITS de PAIEMENT (AP/CP) PORTANT sur le PROJET de COMPLEXE SPORTIF et de LOISIRS des CARDINETTES**

Rapporteur : Monsieur FAIST,

Monsieur FAIST donne lecture du projet de délibération. Il précise qu'il convient d'acter ce qui a été voté concernant les avenants. En effet, quand les avenants ont été votés, il a bien indiqué qu'il inscrivait la totalité des avenants des Cardinettes sur l'année 2009, mais que en fonction de la réalité de ce qui se passerait dans les engagements de ces avenants en décembre et de leur avancée sur janvier, on modifierait l'AP / CP dès que possible pour acter ce qui serait du budget 2009 et du budget 2010, conformément à l'article 1 de la délibération :

N° et intitulé de l'AP	Autorisation de Programme	Réalisations sur Crédits de paiement 2008	Réalisations sur Crédits de paiement 2009	Crédits de paiement 2010
100 - Parc sportif et de loisirs des Cardinettes	9 825 000 €	507 650,46 €	5 772 088,35 €	3 545 261,19 €

Monsieur FAIST indique que ces chiffres sont relativement conformes à ce qui était prévu dans les premiers échéanciers.

#### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de parc sportif et de loisirs des Cardinettes implique une programmation pluriannuelle des travaux, et qu'à ce titre, une Autorisation de Programme et les Crédits de Paiements associés ont été votés par le Conseil lors de la séance du 20 septembre 2007, puis modifiés par délibération du 19 décembre 2007, du 10 avril 2008, du 27 mars 2009 et du 2 décembre 2009.

La précédente modification portait sur l'ajustement de l'Autorisation de Programme suite aux différents avenants passés sur le marché de travaux, portant l'autorisation de programme à 9 825 000 euros.

La présente modification ne porte pas sur le montant de l'autorisation de programme mais uniquement sur la répartition des crédits de paiements. En effet, il y a lieu d'ajuster les crédits de paiement 2009 selon le montant effectivement mandaté en 2009, et d'ouvrir des crédits de paiement pour 2010 pour le solde du montant de l'autorisation de programme.

Ainsi, les crédits de paiement 2009 passent de 9 317 349,54 euros à 5 772 088,35 euros, et l'ouverture des crédits de paiement 2010 est proposée pour 3 545 261,19 €.

Aussi il est proposé à l'assemblée de délibérer sur cette modification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-3,

Vu les arrêtés relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs, notamment les arrêtés du 13 décembre 2007 et du 29 décembre 2008,

Vu la délibération n° 5 du 20 septembre 2007 relative au vote de l'autorisation de programme et des crédits de paiement portant sur le projet de complexe sportif et de loisirs des Cardinettes, la délibération n° 5 en date du 19 décembre 2007 relative à la première modification de cette autorisation de programme et des crédits de paiement, la délibération n°9 en date du 10 avril 2008 relative à la seconde modification de cette autorisation de programme et des crédits de paiement, la délibération n°11 en date du 27 mars 2009 relative à la seconde modification de cette autorisation de programme et des crédits de paiement, et la délibération n°21 en date du 2 décembre 2009 relative à la seconde modification de cette autorisation de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Economie du 27 janvier 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 ABSTENTIONS</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit 28 VOIX POUR et 05 ABSTENTIONS**

DECIDE

**Article Unique** : de modifier l'Autorisation de programme n°100 relative au Parc sportif et de loisirs des Cardinettes, et la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

N° et intitulé de l'AP	Autorisation de Programme	Réalisations sur Crédits de paiement 2008	Réalisations sur Crédits de paiement 2009	Crédits de paiement 2010
100 - Parc sportif et de loisirs des Cardinettes	9 825 000 €	507 650,46 €	5 772 088,35 €	3 545 261,19 €

## **II-4 – DIRECTION ECONOMIE LOCALE**

### **08 - REVISION des DROITS de PLACES et REDEVANCES du MARCHE COUVERT**

**Rapporteur** : Monsieur BRIAULT, Maire-Adjoint délégué à l'Economie Locale,

Monsieur BRIAULT donne lecture du projet de délibération.

#### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 43.6 du traité de concession pour le marché couvert, conclu avec la société "Les Fils de Madame GERAUD" le 8 janvier 1986, les droits de place et redevances du marché couvert doivent être révisés chaque année.

Afin de suivre l'évolution annuelle des tarifs municipaux, il est proposé de faire évoluer à l'identique les tarifs des droits de places et redevances du marché couvert, soit une évolution de + 0,63%.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette augmentation de 0.63 % des tarifs des droits de places et redevances du marché couvert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le traité de concession des marchés communaux du 8 janvier 1986,

Vu l'avis de la Commission des Marchés du 12 janvier 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Economie du 27 janvier 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 VOIX POUR</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR**

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de fixer le tarif des droits de place et de redevance annuelle comme indiqué ci-après à compter du 10 février 2010.

**Article 2** : dit que la recette en résultant sera inscrite au budget de fonctionnement : nature 757 "redevances versées par les fermiers et concessionnaires " - fonction 91 - foires et marchés".

Nature du tarif :

Suivi par :

Imputation budgétaire :

**DROITS DE PLACE MARCHE COUVERT ET REDEVANCE**

Service Développement économique

91.757

NATURE	Tarif au 01/12/2008	Tarif au 10/02/2010
<b>DROITS DE PLACE MARCHE COUVERT</b>		
<b>DROITS DE PLACE (allée principale ou transversale)</b>		
Places couvertes, de deux mètres de façade		
.La première	2,30 €	2,31 €
.La deuxième	2,84 €	2,86 €
.La troisième	3,37 €	3,39 €
.La quatrième et suivantes	3,77 €	3,79 €
Places découvertes		
Le mètre de façade sur 2m maximum de profondeur	0,83 €	0,84 €
Le mètre carré en cas de profondeur supérieure	0,41 €	0,41 €
Places formant encoignure - supplément	0,83 €	0,84 €
Commerçants non abonnés - supplément par mètre de façade sur 2m maximum de profondeur	0,41 €	0,41 €
Fourniture de sacs (article 19 du traité) par mètre de façade	0,10 €	0,10 €
Taxe de balayage - par mètre de façade	0,29 €	0,29 €
<b>DROITS DE MATERIEL</b>		
table ou retour, l'unité	0,95 €	0,96 €
tréteau, l'unité	0,16 €	0,16 €
<b>DROITS DE DECHARGEMENT</b>		
Droits de stationnement ou de déchargement par véhicule ou remorque de toute sorte	1,08 €	1,09 €
<b>REDEVANCE</b>		
<b>La redevance annuelle et forfaitaire s'établit désormais comme suit :</b>		
- A compter de l'application des tarifs ci-dessus	13 410,45 €	13 494,94 €
	jusqu'au 30/11/2012	jusqu'au 30/11/2012
Délibération du :	10/12/2008	10/02/2010

## **II-5 – DIRECTION des SERVICES TECHNIQUES**

### **09 - DOTATION GLOBALE d'EQUIPEMENT – PROGRAMMATION 2010**

Rapporteur : Monsieur MAZAGOL – Maire-Adjoint, délégué aux Travaux, Espaces Verts, Embellissement et Propreté de la Ville

Monsieur MAZAGOL – Maire donne lecture du projet de délibération et demande à l'assemblée de bien vouloir corriger certains montants indiqués dans la délibération par rapport à ce qui avait été transmis dans le projet de délibération. Toutefois, les montants indiqués dans le dossier consultable en Direction Générale étaient exacts.

Madame WASTL demande des renseignements sur les travaux d'isolation acoustique de la plate forme technique de la Restauration des Charvaux. Elle demande en quoi consiste exactement l'installation de l'écran acoustique.

Monsieur MAZAGOL répond qu'il y a un certain nombre d'aérations qui sont bruyantes et qui en conséquence gênent les environs et notamment les riverains. Il a donc été décidé de réduire le niveau sonore de ces installations.

Madame WASTL demande en quoi cela consiste en mettant un coffrage.

Monsieur MAZAGOL répond qu'il s'agit d'un changement de la façon d'évacuer le transport de l'air à l'intérieur des bâtiments.

Monsieur RIBAUT – Maire ajoute que l'étude comporte aussi la possibilité de pouvoir rabaisser cette aération car elle est trop haute. La nuisance est due à un sifflement vibratoire.

Madame WASTL demande s'il est prévu de les remettre au sol.

Monsieur RIBAUT – Maire répond qu'il est prévu de les remettre comme avant. Certes, c'était moins complexe avant car les installations étaient moins importantes. La nuisance existe c'est incontestable.

Madame WASTL évoque aussi le fait que l'alarme frigorifique se déclenche fréquemment. En Commission repas, il a souvent été signalé que les agents étaient dérangés car justement la chambre froide a quelques soucis. Elle demande si ces travaux vont améliorer cette situation également.

Monsieur RIBAUT – Maire l'espère.

Madame CHATEAU demande pourquoi les chiffres annoncés n'ont pas été incorporés directement dans le projet de délibération reçu.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que l'on n'avait pas encore reçu le chiffrage exact.

Madame LANGLOIS voudrait savoir où seront relogés les locataires actuels du logement de Saint-Exupéry lorsque celui-ci sera transformé en bureaux.

Monsieur MAZAGOL répond que ce logement est vide depuis plusieurs années.

Monsieur RIBAUT- Maire ajoute que ce logement était très abîmé. Cette opération va permettre de réhabiliter complètement le deuxième étage.

Madame LANGLOIS demande si c'est à priori le personnel communal qui va faire les travaux. Elle indique que le devis a été fait en interne, car il n'y avait pas de devis d'entreprise dans le dossier.

Monsieur MAZAGOL répond qu'il s'agit d'estimation de travaux pour l'instant, mais que cela a été fait par entreprise. Il confirme que les entreprises ont établi des estimatifs de travaux.

Madame LANGLOIS indique qu'elle n'a pas vu de devis dans le dossier. Elle demande si c'est donc le personnel communal qui a fait l'estimation. Il a fallu demander des prix.

Monsieur MAZAGOL confirme que l'on n'est pas passé à l'état de devis pour l'instant, ou en tous les cas d'offres officielles.

Monsieur FAIST précise qu'un devis est un engagement du côté de celui qui fait le devis.

Monsieur RIBAUT – Maire précise que les devis et les offres vont être confirmés.

Madame LANGLOIS indique qu'il est prévu que 6 ouvriers vont travailler sur ce chantier.

Monsieur MAZAGOL précise que pour l'instant ce qui n'a pas été défini, c'est la part de ce qui sera fait par une entreprise extérieure, et celle qui sera faite en régie municipale.

Monsieur QUERTIER demande à qui vont servir ces bureaux.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que ces bureaux vont permettre de libérer de la place au rez-de-chaussée afin de les attribuer à l'Ecole de Musique qui manque d'espace. Ces bureaux seront donc attribués à du personnel du Service Animation Culturelle.

Madame CHATEAU conteste l'avis favorable de la Commission des Travaux, car elle était la seule à cette Commission avec Monsieur MAZAGOL et il n'y a pas eu d'avis favorable de donné, car il n'y avait pas de dossier. Elle souhaite donc que l'avis favorable ne soit pas indiqué. Elle était seule à cette commission et il n'y avait pas de dossier.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que cela peut arriver que des Elus soient absents.

Monsieur RIBAUT – Maire demande à Monsieur MAZAGOL s'il y a eu un avis défavorable à la commission où il n'y avait que deux Elus présents.

Monsieur MAZAGOL répond par la négative.

Madame CHATEAU indique qu'il n'y a pas eu d'avis favorable et demande donc que l'on ne mette pas d'avis favorable.

Monsieur RIBAUT – Maire indique que s'il n'y a pas eu d'avis défavorable c'est que cela a été favorable. Il n'y avait que deux Elus présents, ce n'est quand même pas compliqué.

Monsieur FAIST est frustré car il dit que la commune est pauvre, de plus l'opposition rappelle que la commune est pauvre et l'opposition s'abstient sur une demande de subvention.

Madame CHATEAU indique que le groupe d'opposition a le droit de s'abstenir quand même.

Monsieur FAIST indique qu'après ce qu'à dit l'opposition sur le DOB, il a lui aussi le droit de commenter ce vote.

Madame WASTL indique que Madame CHATEAU a exposé les raisons de l'abstention du groupe d'opposition, à savoir que lors de la Commission il n'y avait aucun dossier sur lequel, ils pouvaient se prononcer.

Monsieur FAIST répond que dans ce cas, il y aura un vote d'abstention tout le temps.

Madame WASTL dit que le groupe d'opposition travaille avec des éléments.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'en commission peuvent être exposées des données.

Madame CHATEAU répond que les éléments étaient très succincts.

Madame PERROTO indique qu'il y avait quand même bien la liste des travaux présentés.

Madame CHATEAU répond qu'il n'y avait aucune fourchette de montants.

Monsieur FAIST répond qu'il s'agit d'une demande de subvention et qu'à la limite, il n'y avait même pas besoin de passer ce point en Commission Travaux, mais uniquement en Commission Finances.

Madame CHATEAU indique que si la ville reçoit de l'aide sur des dossiers qui sont vides cela sera bien.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose que la préfecture a mis en place un programme de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement des Communes, programmation 2010.

Il convient donc d'approuver les avants projets des opérations décrites ci-après et les modalités essentielles de financement y afférentes et de solliciter auprès de Madame la Préfète des Yvelines l'octroi d'une aide au taux maximum pour la réalisation de ces opérations.

Le dossier concerne :

**La réalisation de travaux dans les locaux scolaires : travaux de construction et d'aménagement des écoles maternelles et primaires, y compris les travaux de sécurité et les travaux sur les cours d'école, raccordement au réseau internet**

1 - Travaux d'aménagement des écoles maternelles et primaires.

Remplacement des menuiseries extérieures dans le groupe scolaire des Charvaux pour un montant de 48 623 € HT, soit 58 153,11 € TTC.

2 - Travaux sur les cours d'écoles

Remplacement de deux portails donnant sur cour de l'école primaire Saint Exupéry pour un montant total de 12 060 € HT, soit 14 423,76 € TTC

**La réalisation de travaux dans les locaux municipaux : travaux d'aménagement, de gros entretien et de mise en sécurité des locaux municipaux.**

3 - Travaux d'aménagement de bureaux dans le bâtiment de l'espace Saint-Exupéry.

Transformation d'un ancien logement en zone de bureaux pour un montant de 57 769 € HT soit 69 092,00 € TTC

4 - Travaux d'isolation acoustique de la plate forme technique de la restauration Charvaux

Modification technique et mise en place d'un écran acoustique permettant de réduire les bruits de fonctionnement de groupe de froid pour un montant de travaux de 31 900 € HT soit 38 152,40 € TTC.

Aussi il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention consultable en Direction Générale, au titre de la Dotation Globale d'Equiperment programmation 2010 auprès de Madame la Préfète des Yvelines.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Madame la Préfète des Yvelines en date du 19 décembre 2009 relative aux catégories d'opérations éligibles et à leur taux de subvention respectifs,

Vu le dossier de demande de subvention,

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux, Espaces Verts, Embellissement et Propreté de la ville du 26 janvier 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Economie du 27 janvier 2010,

Considérant la nécessité de solliciter une subvention au taux maximum au titre de la Dotation Globale d'Equiperment pour financer l'ensemble de ces travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 ABSTENTIONS</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit 28 VOIX POUR et 05 ABSTENTIONS**

**DECIDE**

**Article 1** : D'ADOPTER les projets de travaux dans les écoles et dans les locaux municipaux.

**Article 2** : D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention au taux maximum auprès de la préfecture des Yvelines.

**Article 3 :** D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier de demande de subvention.

**Article 4 :** DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

**10 - DESIGNATION des MEMBRES de la CAO dans le CADRE du GROUPEMENT de COMMANDE avec la CA2RS pour les TRAVAUX de REHABILITATION de l'EGLISE SAINT GERMAIN d'ANDRESY**

Rapporteur : Monsieur MAZAGOL – Maire-Adjoint,

Monsieur MAZAGOL donne lecture du projet de délibération.

Monsieur RIBAUT – Maire demande si les Elus sont d'accord pour voter à main levée concernant cette élection où s'il faut voter à bulletin secret.

Les Elus sont d'accord pour voter à main levée

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 VOIX POUR</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit un VOTE à l'UNANIMITE POUR**

Monsieur MARQUE ne se présentera pas car son groupe ne fait pas partie de la CAO.

Monsieur RIBAUT – Maire propose donc la candidature de Monsieur MAZAGOL en qualité de Titulaire et Monsieur ANNE en qualité de Suppléant.

Madame CHATEAU indique que le groupe d'opposition était représenté dans la CAO de la ville, et le fait que cela passe à l'intercommunalité, le groupe d'opposition ne sera plus représenté. Ce n'est donc pas la peine qu'elle fasse une proposition.

Monsieur RIBAUT – Maire indique qu'il s'agit d'un groupement de commande.

Monsieur FAIST ajoute que cette nomination de deux délégués concerne uniquement le fait que le groupement de commande pour sa partie Eglise et mur concerne la ville pour sa partie « venelle de l'Eglise » la CA2RS. Il ajoute aussi que la représentation proportionnelle dont parle Madame CHATEAU est inscrite dans la réforme des collectivités territoriales et qu'Andrésy y est favorable.

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire rappelle que le 2 décembre dernier le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention de groupement de commande avec la CA2RS pour les travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint Germain. Il convient aujourd'hui d'élire les représentants de la Commune d'Andrésy qui siègeront, si elle est réunie, à la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire propose d'élire comme membre titulaire Monsieur Alain MAZAGOL et comme membre suppléant Monsieur Jean-Claude ANNE.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Andrésy est coordonateur du groupement, ce qui implique qu'il présidera la Commission d'Appel d'offre et aura voie prépondérante en cas de partage.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 8 I à VI,

Considérant qu'il convient d'élire les représentants de la collectivité susceptibles de siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 ABSTENTIONS</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit 28 VOIX POUR et 05 ABSTENTIONS**

DECIDE :

**Article unique** : de désigner, suite à un vote à la majorité absolue, comme représentants à la commission d'appel d'offre du groupement :

- membre titulaire : Alain MAZAGOL
- membre suppléant : Jean-Claude ANNE

**11 - SIGNATURE d'une CONVENTION RELATIVE aux AMENAGEMENTS PAYSAGERS du PLATEAU de l'HAUTIL sur la RD 55 en TRAVERSE de l'AGGLOMERATION d'ANDRESY**

Rapporteur : Monsieur MAZAGOL, Maire-Adjoint,

Monsieur MAZAGOL indique que sur le RD 55, un certain nombre d'îlots vont être plantés de petits arbustes et donc il s'agissait de faire une convention sur l'entretien de ces zones recouvertes de terre végétale et qui vont faire l'objet d'aménagements paysagers. Il donne lecture du projet de délibération.

Madame CHATEAU demande à combien sont évalués les travaux d'entretien.

Monsieur MAZAGOL indique que cela va consister en une taille tous les deux ou trois ans.

Monsieur MARQUE indique que l'entretien du RD 55 sur la commune est normalement fait par une entreprise. Il faudra donc faire un avenant à ce contrat pour entretenir les deux îlots. Il ne voit pas pourquoi l'entretien reviendrait aux Agents communaux surtout que ce secteur est dangereux.

Monsieur MAZAGOL répond qu'il y a certaines parties qui ont été sous traitées à l'entreprise et d'autres que la ville fait encore.

Monsieur MARQUE répond que la partie que la ville entretient encore est un rond-point.

Monsieur MAZAGOL répond que pour cette année, il s'agira uniquement de plantations car il n'y aura pas d'entretien. L'avenant interviendra pour l'année 2011 au mieux.

Monsieur MARQUE demande s'il n'est pas mieux que cela soit le département qui plante plutôt que la ville.

Monsieur RIBAULT – Maire indique que l'investissement est payé par le Département. Les massifs mis au milieu de la route sont des massifs mis à la demande de la ville d'Andrézy pour valoriser le milieu. On a fait mettre de la terre au lieu d'avoir du simple macadam. Le Département a dit être d'accord pour le faire. Il a choisi des plantations qui sont robustes et qui n'ont pas besoin d'être arrosées. Le Département a fait des propositions, la ville a choisi parmi des propositions. Le Département n'a pas voulu mettre d'arbres pour des raisons de sécurité et comme on était en partie ville, le Conseil Général a donc dit que l'entretien revenait à la ville. Toutefois, il s'agit d'un entretien extrêmement léger. Cela sera beaucoup plus joli entre le haut de l'Hautil et les Charvaux.

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité routière sur la RD 55, le Conseil Général des Yvelines a entrepris depuis quelques années des travaux d'aménagement de cette voirie. Des carrefours composés d'îlots bordurés et d'un espace central en terre végétale d'une superficie totale de 410 mètres carrés ont été constitués.

L'ensemble des zones recouvertes de terre végétale fera l'objet d'aménagements paysagers à l'exception des zones nécessaires à une bonne visibilité des circulations, en particulier aux approches des intersections (carrefour de l'Hautil et des Charvaux).

Les aménagements paysagers permettront de marquer le caractère urbain sur les îlots centraux. Ils ne comporteront aucun obstacle agressif ou susceptible de bloquer brutalement un véhicule en perte de contrôle et ne constitueront aucun obstacle réduisant la visibilité des usagers des routes départementales.

A ce titre, le Département des Yvelines a établi préalablement à la réalisation des plans des aménagements projetés et consultables en Direction Générale.

Ces aménagements seront réalisés, par le Conseil Général des Yvelines sans contrepartie financière de la commune. Ils seront entretenus par la commune d'Andrézy, qui s'engage à mettre en œuvre les moyens d'entretien, nettoyage et maintenance à la vitalité, à l'épanouissement et au suivi phytosanitaire des créations.

Le projet de convention est consultable en Direction Générale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Espaces Verts, Embellissement et propreté de la ville en date du 27 janvier 2010,

Vu le projet de convention,

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité routière sur la RD 55 et de personnaliser le caractère urbain de la commune d'Andrésey,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

<b>MAJORITE (EPA)</b>	<b>26 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AC)</b>	<b>05 ABSTENTIONS</b>
<b>GROUPE (AAV)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit 28 VOIX POUR et 05 ABSTENTIONS**

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : d'accepter les termes de la convention susvisée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

### **III- DIVERS**

#### **12 - QUESTIONS DIVERSES**

##### **Problèmes de chauffage dans certains établissements municipaux**

Madame WASTL indique qu'il y a eu des problèmes de chauffage dans certains établissements municipaux, comme l'Ecole des Marottes, l'Ecole Saint-Exupéry ou encore le Multi accueil. Elle demande donc quelles mesures ont été prises.

Madame PERROTO répond que les réparations ont été faites sur les trois structures. Quand il y a des problèmes de chauffage dans les établissements scolaires, les Elus en sont les premiers désolés, car ils ont les mêmes niveaux d'exigence que les Fédérations de parents d'élèves. Et effectivement la société ENERCHAUFF a été appelée à plusieurs reprises. Elle a fini par venir et trouver les pannes.

##### **Sécurisation d'un chantier à côté de l'Ecole des Marottes**

Madame WASTL indique qu'il y a une maison en construction dans la Sente des Mauriers à la hauteur de l'entrée de l'Ecole des Marottes. Il y a bien un arrêté municipal sur la fermeture partielle de la sente des Mauriers pour assurer la sécurité des familles, mais le positionnement de la barrière à hauteur de l'Ecole pose désormais problème puisque le premier étage a été construit et que rien ne protège maintenant les familles et les enfants, d'éventuelles chutes de matériel. Serait-il possible de revoir l'accès de cette école ?

Monsieur MAZAGOL connaît bien le sujet. Il a pris contact et vu le propriétaire. L'arrêté installé actuellement va être réactivé. Il lui a été demandé de prendre des précautions nécessaires pour protéger le chantier. Cela va être fait très prochainement.

Madame WASTL demande ce qu'il va prendre comme mesures.

Monsieur MAZAGOL répond que l'on va remettre un barrage sur le passage et refaire le même circuit que l'on avait avant quand on avait la fermeture sur la sente.

### **Situation financière de l'Hôpital de Poissy**

Madame WASTL indique qu'il y a une information judiciaire qui a été ouverte fin 2009 sur la gestion du Centre Hospitalier de Poissy Saint-Germain, il y a aussi une mission d'enquête de l'Assemblée Nationale. Selon la presse, le déficit de cet établissement atteindrait 140 millions d'euros. Il y aurait 70 millions d'euros de factures non recouvrées et des appels d'offres considérés comme fantaisistes. Elle cite les articles de journaux. La Ville d'Andrézy a donc deux délégués au sein du Syndicat Intercommunal du Centre Hospitalier. Elle demande que les délégués rappellent leur rôle et que Madame WOLFF déléguée avec Madame DELOR fasse un point sur la situation financière dénoncée dans la presse.

Madame WOLFF répond qu'il y a effectivement deux délégués de la ville au Syndicat Intercommunal du Centre Hospitalier de Poissy – Saint-Germain. Il faut rappeler qu'à l'époque ce Syndicat avait été créé pour faire des investissements au sein de l'Hôpital, car il était en sommeil depuis de très nombreuses années. Il est en cours de réactivation du fait de travaux qu'il est envisagé de faire à la Maison HERVIEUX. Par contre, en ce qui la concerne, elle est au Conseil d'Administration de l'Hôpital. Ce que précise Madame WASTL c'est qu'effectivement, il s'agit d'un déficit cumulé et elle confirme ces chiffres. Il s'agit d'un déficit cumulé depuis l'année 2000. Un nouveau Directeur avait été nommé pour redresser cet hôpital, car il est vraiment sous observation du Ministère. L'ARH (Agence Régionale Hospitalière) est vraiment très vigilante à ce propos. Il faut rappeler que les services fonctionnent malgré tout très bien. Ce n'est pas simple pour eux. Ils ont vécu des périodes très difficiles et les membres du Conseil d'Administration étaient tout à fait proches d'eux. Elle ne rentrera pas sur le débat judiciaire car c'est une instruction qui est en cours donc elle ne pourra pas répondre à ce propos, c'est la justice qui répondra. En tout cas, il faut savoir que le nouveau Directeur a pris les choses en main et de manière très pertinente, que ce déficit est très vraisemblablement lié aussi au fait de cette difficulté à fusionner les deux établissements et que l'on voit poindre maintenant la construction du nouvel hôpital et l'ARH a été très claire, car il faut réduire le déficit, donc la Direction s'y engage. En 2014, on souhaite voir apparaître un nouvel hôpital sur Chambourcy. Pour clore là dessus, il faut dire qu'il y a très peu de temps, un service a été ouvert sur Poissy pour traitement de l'AVC. Ceci pour avoir une note un peu plus optimiste sur le fonctionnement de l'Hôpital. On ne peut que féliciter les services qui y travaillent et les médecins qui sont très performants. Elle tient à le souligner encore une fois.

### **Délinquance en 2009**

Monsieur BROUSSARD communique quelques données sur l'évolution de la délinquance en 2009. Cette délinquance concernant les faits constatés est passée de 519 en 2008 à 541 en 2009, soit une augmentation de 4,24 %. Pour la délinquance de proximité, c'est à dire les vols, les dégradations, là l'augmentation est un peu plus sensible car elle est de 12,06 %, car on passe de 315 à 353 faits. D'une façon générale ces chiffres sont à peu près stables, à l'exception des vols de voitures qui ont littéralement explosé en 2009 puisqu'ils sont passés de 37 en 2008 à 90 en 2009, soit une augmentation de 143 % pour l'année. A titre indicatif, il signale pour le mois de décembre 2009, quelques arrestations sur Andrézy. Le 06 décembre arrestation des voleurs de voiture Quai de Seine. Le 07 décembre 2009 arrestation des auteurs de plusieurs vols de téléphones portables sous la menace de couteaux. Ces vols ont été commis notamment dans le secteur de la Gare. Le 14 décembre 2009

arrestations pour vols avec violence commis par plusieurs individus toujours gare d'Andrésey et le 24 décembre 2009 arrestation de cambrioleurs Quai de la République. Il en profite également pour donner quelques informations sur l'activité des Sapeurs Pompiers de Chanteloup sur la ville d'Andrésey. En moyenne, il y a 750 à 760 interventions à l'année des Sapeurs Pompiers rien que sur la ville d'Andrésey, qui se répartissent comme suit : 50 pour des incendies, soit un par semaine en moyenne, à peu près autant pour les accidents et enfin 650 interventions pour des appels concernant des blessés, des malaises sur la voie publique ou dans des habitations. S'il communique ces chiffres c'est que souvent on est loin de penser que cela représente un tel travail. Hommage aux Policiers et aux Sapeurs-Pompiers.

-----

Madame WASTL demande si Monsieur le Maire à les chiffres des études portant sur le circuit de Formule 1.

Monsieur RIBAUT – Maire répond que le chiffre de 8 millions d'euros est exact. Par contre avec la moitié pour les pré-études du circuit. Une partie de cette somme importante certes reste utile, notamment 1 million d'euros consacré à l'archéologie préventive qui concernent des études qui continuent, la préemption de terrains sauf ceux qui vont être retransférés à la SAFER et toutes les études qui sont faites notamment pour les aménagements routiers qui restent valables, car tous les aménagements routiers se feront.

Il faudrait faire la part des choses et cela a été fait dans un autre document. Au-delà de la somme d'argent, cette opération de pré-étude d'un circuit a permis la promotion du territoire et c'est aussi pour cela que ce territoire est devenu une des missions complémentaires du Grand Paris concernant la Vallée de l'Automobile et de la Mobilité Durable. Rien que pour cela, c'est une vraie justification. Aujourd'hui, c'est le Grand Paris, il va y avoir une usine de construction de véhicules électriques, il va y avoir aussi une usine de déconstruction, une usine de construction de batteries et que cela va devenir un vrai centre industriel de demain et de recherche accompagné par le CEA qui va venir appuyer la recherche automobile. Clairement, il y a vraiment quelque chose de gagné concernant la promotion du territoire et les premières décisions de développement industriel. Le circuit de formule 1, a été un appel sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est suspendue à 23 h 23 et la parole donnée au public. La séance est reprise et levée aussitôt.

Pour extrait certifié conforme,  
Andrésey, le 12 février 2010

Le Maire,

**Hugues RIBAUT**  
Conseiller Général des Yvelines